

PER

R-382

EX. 2

# Revue Dominicaine

Octobre 1934

# Revue Dominicaine

Paraît chaque mois à 80 pages

*Directeur*

R. P. M.-A. LAMARCHE

## *Conseil de Rédaction*

RR. PP. Ceslas FOREST  
Benoît MAILLOUX  
Raymond VOYER  
Th.-M. LAMARCHE  
Albert SAINT-PIERRE

## *Abonnements*

Canada: \$2.00  
Etranger: \$2.25  
Avec le « Rosaire »:  
25 sous en plus par an  
Le numéro: 25 sous

*La Revue ne sera pas responsable des écrits de collaborateurs étrangers à l'Ordre de S. Dominique.*

---

EN NOVEMBRE

## *QUE VAUT LA FOI DE NOTRE PEUPLE ?*

par le R. P. ANTONIN LAMARCHE, O. P.

Professeur d'Apologétique

## *LES ECOLES CATHOLIQUES DANS L'ONTARIO*

par le R. P. GEORGES-H. LÉVESQUE, O. P.

Professeur de Sciences Sociales

---

5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal (Canada)

# A VEZ-VOUS LIEU

Que le Diable (comme tant d'autres) n'ait pu se faire  
soudain à l'attention des regards et qu'il n'ait pu se faire  
comprendre sans avoir eu besoin de quelque chose de remarquable.

Un certain nombre d'hommes, de femmes et d'enfants  
à nombre indéfiniment à l'œuvre, ont le regard en un instant  
de votre regard, et une certaine perspective.

Les autres hommes, femmes et enfants, ont leur regard en un instant  
de votre regard, et une certaine perspective.

Les autres hommes, femmes et enfants, ont leur regard en un instant  
de votre regard, et une certaine perspective.

Si vous l'avez prévu, qu'attendez-vous donc pour  
vous assurer dans

## LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS

Qui vous libère de tout souci, sans charge excessive?

# La Société des Artisans Canadiens-Français

Les autres hommes, femmes et enfants, ont leur regard en un instant  
de votre regard, et une certaine perspective.

Les autres hommes, femmes et enfants, ont leur regard en un instant  
de votre regard, et une certaine perspective.

Les autres hommes, femmes et enfants, ont leur regard en un instant  
de votre regard, et une certaine perspective.

**Siège social: MONTREAL**

Règles accumulées: plus de \$1,000,000.

Bénéfices payés depuis la fondation \$20,000,000.

Dividendes payés aux membres depuis l'année 1877: \$20,000,000.

October 1934

NOUVEAUX

M. LEO FLEAND  
RÉPONSE À L'ÉCRITURE

GUSTAVE GUYON DOCTEUR EN DROIT — II

R. P. GUYON LAMARCHE, C. S. V.  
LE MOUVEMENT SCIENTIFIQUE EN LITTÉRATURE

R. P. JEAN BOUTIER, O. S. B.

QUESTIONS DE LITTÉRATURE SPANISSE

LE SENS DES FAITS

LE TRAITÉ DE LA LITTÉRATURE EN FRANCE  
La question soulevée par M. L. GUYON

L'ESPRIT DES LITTES

LE TRAITÉ DE LA LITTÉRATURE EN FRANCE  
L'ESPRIT DES LITTES

LITTÉRATURE

## Réponse à l'Enquête

---

« *Vie intellectuelle, idées ou préoccupations religieuses de nos professionnels* »

On veut bien m'appeler en témoignage, à l'enquête instituée par la *Revue Dominicaine* touchant les préoccupations intellectuelles et les idées religieuses des professionnels de chez nous. C'est le cas de répéter : Périlleux honneur !

Les avocats font de mauvais témoins. Au lieu de dire seulement les faits, inconsciemment ils plaident, ou dressent un réquisitoire.

Fort heureusement, j'ai vu défiler dans la boîte avant moi plusieurs témoins venus de divers horizons des carrières professionnelles, et j'ai écouté leurs témoignages ... assez divergents.

Cela raccourcira le mien, sous beaucoup de rapports. D'autant que je veux me borner à envisager le cas des hommes de loi.

---

Faut-il voir tout en rose ou tout en noir, lorsqu'on cherche à rendre compte des préoccupations intellectuelles et des idées religieuses de ceux qui se recommandent, chez nous, à des titres divers, de la profession légale ? Je réponds que la vertu est de dire les choses telles qu'elles sont,

tout en gardant la mesure, ce qui n'est pas aussi aisé qu'on le croit. M. le magistrat Ferdinand Roy a exprimé des vérités cruelles, dont la bonhomie souriante et l'ironie à fleur de peau de M. Paul Fontaine devaient, d'avance, émousser la pointe. Et M. Paul Gouin a cité des faits et énuméré des œuvres qui existent, tout de même.

Dans notre petit monde aussi, la bourrasque économique et sociale a fait tournoyer les têtes. Les unes ont culbuté et gisent encore sens dessus dessous. D'autres restent suspendues aux voltiges du doute téméraire. Mais il en reste assez qui s'appliquent résolument à la tâche d'approfondir le pourquoi de leurs convictions doctrinales, pour mieux se fixer dans le vrai et crier casse-cou à la masse que les extrêmes séduisent tour à tour.

Il est indéniable que notre jeunesse est secouée profondément. Elle regarde de tous ses yeux grands ouverts. Elle écoute parler et elle se permet des lectures troublantes. Et chacun propose un système à régénérer la société.

Plusieurs idoles ont mordu la poussière, et c'est tant mieux, — je veux dire plusieurs sophismes ou systèmes faux qui avaient eu trop de vogue.

Que sortira-t-il des bouleversements actuels? Dieu le sait, et sa Providence y met la main. Nous sommes à un tournant. Nous cherchons un tuf où bâtir une société politique plus juste et

plus vraie.

Que dire de nos idées religieuses ? J'ai remarqué depuis longtemps qu'un bon groupe parmi nos hommes de loi pratiquent assidûment la retraite fermée. Un bon groupe aussi ne craignent pas de se compromettre ouvertement dans les œuvres paroissiales.

Mais je crains que, chez la masse, l'esprit mondain n'ait tué l'esprit de prière. Plusieurs, en tout cas, qui devraient avoir des convictions religieuses rayonnantes, ont ou se donnent figure de tièdes ou d'indifférents. Ils sont tout à fait dans le monde. Ce sont, deux fois, des profanes. Et puis, il y a les sceptiques ...

---

Mais je vois que toutes ces choses ont été dites. Je veux donc envisager le problème par un autre côté, celui de certaines réalisations qui s'imposent. On voudra bien n'entendre ici qu'un modeste professeur de droit, que sa matière a conduit à découvrir des lacunes qu'il faudrait combler sans retard.

Une Providence que je remercie tous les jours a permis que j'enseignasse la philosophie et l'histoire du droit, matière extrêmement intéressante, et inépuisable en quelque sorte. C'est là, aux confins des législations divine et humaine, ecclésiastique et civile, et aux points de rencontre des deux disciplines scientifiques qui se par-

tagent cet objet de connaissance, que j'ai pu voir le trou béant de nos déficiences.

Les tenants de ces deux disciplines suivent des routes parallèles, mais, à maints endroits, leurs chemins divers, bien loin de se rapprocher ou de se confondre, tendent à s'écarter indéfiniment.

Devant tant de problèmes qui nous assaillent les uns et les autres, et devant toutes ces erreurs qui encombrent la littérature du droit profane, une énergique réaction s'impose.

Il y a deux choses à faire : 1° établir par en haut des contacts plus étroits et plus suivis entre nos deux disciplines ; 2° compléter en même temps, ou réorganiser, s'il le faut, l'enseignement de nos chaires universitaires.

---

Il faut d'abord établir par en haut tous les contacts nécessaires.

Je veux dire qu'il importe de multiplier au plus tôt, chez nous, non seulement dans les villes les plus importantes, mais encore dans nos petites villes, les Sociétés d'études où théologiens, philosophes, canonistes et juristes seront invités d'office à se grouper, pour s'éclairer mutuellement en échangeant leurs observations quotidiennes et pour étudier à fond, et d'un commun accord, tous les grands problèmes de permanente actualité.

Qu'est-ce que la loi, le droit, la justice, et comment tout cela se trouve-t-il à prendre figu-

re dans une société et un univers parfaits ?

A ces questions, qui paraissent très simples, combien de nos hommes de loi peuvent donner une réponse exacte ? Combien de nos juristes peuvent s'aventurer à dissenter là-dessus sans trébucher bientôt sur le sophisme libéral et balbutier une philosophie fausse, où l'on fait plus ou moins table rase de la loi éternelle, de la loi naturelle et du droit public de l'Eglise ?

Or nous n'avons plus le droit de nous contenter de vieilles idées biscornues en répétant la rhétorique artificieuse des légistes de la Révolution, héritiers de ceux qui inventèrent les libertés dites gallicanes.

Je ne jette aucunement la pierre à nos Collèges. J'ai appris à mon Collège, et d'un professeur émérite, les données de la vraie philosophie. Mais c'est arrivé dans la pratique du droit, et dans ce domaine, où prédomine une philosophie fausse, il faut avoir une philosophie solide, pour repousser tout le faux qui existe dans une littérature juridique parsemée de demi ou de contre-vérités.

Les Sociétés d'études dont je parle projetteraient une lumière décisive sur les fondements nécessaires de la science juridique. Et elles s'organiseraient pour diffuser cette lumière et chasser les ténèbres.

J'ai parlé du droit public de l'Eglise. Voilà une science qu'il faut développer. Quelle pitié

d'entendre encore soutenir la vieille thèse libérale allant à exalter au-dessus de tout la juridiction civile, au point qu'elle absorbe toutes les autres, y compris la spirituelle ! Comme si la souveraineté, bien loin d'être unique et absolue, et à base territoriale ou étatique, n'était, au contraire, en rapport étroit avec l'institution, étatique ou non, nationale ou non, temporelle ou spirituelle, qui a droit de la revendiquer comme son attribut propre !

Est-ce que les fondements du droit constitutionnel, du droit politique d'un pays, ne reposent pas sur quelques-unes des thèses fondamentales de la philosophie traditionnelle touchant la société civile ? Ces thèses, il faudrait les développer, les adapter aux contingences nouvelles. Ici encore, le vocabulaire du juriste profane aurait besoin d'être confronté avec les principes thomistes, et le thomiste, de rectifier la langue et les idées du politique.

Pouvons-nous rester indifférents devant le système de Freud et toutes les théories modernes au sujet de la criminalité ? Voilà encore du travail pour les Sociétés d'études dont j'ai parlé. Elles peuvent, en écartant la gangue, trouver là un utile filon. Il leur appartiendrait, en tout cas, de pourchasser l'erreur dans ses retranchements les plus secrets. Nos criminalistes ont besoin d'être éclairés, et qui les éclairera si ce ne sont nos théologiens et nos moralistes ?

Le droit civil, à cause de son amplitude même, a des répercussions presque infinies.

Le droit de la famille, d'abord. Quel vaste domaine à étudier ! Et que d'idées fausses à tuer ! En quoi notre Code civil et la législation canadienne sont-ils défectueux, sous ce rapport ? Il faut le savoir et il faudrait le dire.

On ne manque pas de répéter que notre régime des obligations et des contrats dérive du droit romain. L'observation est juste, mais elle n'est pas complète. Il faudrait montrer comment la civilisation chrétienne a pu renouveler les formes antiques et spiritualiser davantage cette branche du droit. Il faudrait aussi examiner en commun et par le menu — ce qui serait fort intéressant — jusqu'où notre droit des obligations et des contrats s'accorde avec la théologie morale ou s'en écarte.

Quel est — quel doit être — le fondement de la responsabilité, en droit civil ? Doctrine et jurisprudence ont formulé toutes sortes de théories, pour dire à nos juristes jusqu'où il est loisible d'y faire confiance.

On nous a donné une législation statutaire extrêmement touffue. Nos Lois des compagnies sont sévèrement critiquées. Cette législation a donné lieu à des abus abominables. Tant que la prospérité durait, on fermait les yeux. Maintenant qu'à la suite de Pie XI de sévères enquêtes ont été menées sur les agissements d'un injuste

capitalisme, nos juristes n'ont plus le droit d'ignorer les tares d'une législation abusive.

Mais la matière est difficile. C'est affaire de technique et de finance. Encore là, nos juristes pourraient révéler à nos moralistes un vocabulaire et des secrets qui permettraient à ceux-ci de développer les vieux traités, en les adaptant mieux aux contingences fuyantes des sociétés contemporaines.

Ce sont là autant d'exemples, que l'on pourrait multiplier. J'ai voulu dire que tous nos meilleurs esprits — théologiens, philosophes, canonistes et juristes — doivent s'unir pour se mieux connaître, étudier en commun et s'éclairer mutuellement, aux fins de distribuer la lumière à tous ceux à qui la lumière est due.

---

Transposons maintenant ces données dans le champ de l'enseignement universitaire. C'est dire que nos Facultés devront compléter ou réorganiser pour autant leur enseignement, en y introduisant ou développant l'étude des matières que j'ai indiquées.

Je ne jette la pierre à personne. Nos Universités ont accompli des prodiges, avec le mince budget dont elles pouvaient disposer. Mais il faut apporter une attention plus diligente encore à la formation des hommes de loi de demain. Là où il existe un cours de philosophie du droit, il faudrait ajouter un cours de droit naturel. Et là

où le droit public de l'Eglise n'est pas enseigné, il faudrait créer une chaire de droit public de l'Eglise.

J'irai plus loin. Est-il concevable que nos hommes de loi sortent des Universités sans connaître ce que c'est que le droit canonique et sans en avoir appris au moins les rudiments ? Et il me paraît qu'une formation juridique n'est complète que si un juriste sait assez de philosophie et de théologie morale pour discerner sans trop d'efforts les lacunes du Code et de la Législation statutaire.

Sans compter que, nanti de toutes ces connaissances, le juriste législateur saurait et ferait mieux son métier.

---

Sans doute, je n'apprends là rien de nouveau à personne .

La soudure des esprits, la jonction de nos deux disciplines sont en train de s'accomplir. Les Semaines sociales, les Congrès, diverses Sociétés et Revues ont déjà fourni l'occasion d'une entente harmonieuse et féconde. Mais ces contacts ne sont pas assez poussés ni assez suivis. Plusieurs Ecoles, des chaires universitaires nouvelles tendent à couvrir le champ que j'ai montré. Mais ces divers enseignements doivent trouver place, à titre obligatoire, dans nos Facultés de Droit.

Voici qu'un juriste américain de marque, M.

James Brown Scott, secrétaire de la Fondation Carnegie pour la paix internationale, ne craint pas de publier, dans une grande Revue de son pays (*Georgetown Law Journal*, mars 1934), une fervente étude sur Suarez, dont il analyse par le menu le Traité de Legibus, après avoir fait le même honneur et adressé un non moins fervent hommage à François de Vittoria. Et n'est-ce pas la *Canadian Bar Review* (Paul Martin, avril 1934) qui publiait une énergique revendication de la loi naturelle et d'une règle morale internationale supérieure aux Etats, en citant à maintes reprises saint Thomas d'Aquin ?

Ces deux cas, tout récents, prouvent bien, après maints autres, que la vérité n'a qu'une chose à faire : paraître elle-même et se montrer hardiment. Le monde attend la vérité. A l'heure où la société tremble sur ses bases, à une époque où l'Eglise du Christ est persécutée avec acharnement, il faut faire plus et mieux que par le passé. Ayons toutes les hardiesses de la vérité libératrice.

Je résumerai ainsi mon témoignage :

Faisons le point de toutes nos énergies intellectuelles et de nos deux disciplines scientifiques, pour arriver à cette autre formule, plus pleine et plus parfaite :

Faisons synthèse !

Léo PELLAND, avocat,  
Professeur à l'Université Laval

## Qu'est-ce qu'un dogme ?

(Suite)

### IV

Il y a un dépôt de la foi. C'est l'ensemble des vérités garanties par l'autorité du divin Révélateur. Ces vérités sont des mystères, qui, considérés en eux-mêmes, apparaissent comme le fondement éloigné du dogme. Le *dogme lui-même* consiste en l'appréhension ou connaissance humaine que nous pouvons avoir de cette réalité. La formule dogmatique est l'expression également humaine de notre connaissance imparfaite du mystère.

La notion catholique du dogme que nous désirons présentement expliquer a un aspect dogmatique et un aspect philosophique.

Car, dans l'Eglise catholique, où l'autorité joue un rôle si bienfaisant, la notion et la nature du dogme ne sont pas seulement déterminées par les théologiens, mais il y a une définition dogmatique du dogme. A la première vue, cela peut paraître étrange. Quand on y réfléchit un peu, on comprend la profonde sagesse de l'Eglise procurant ainsi à ses enfants la meilleure garantie qu'ils

puissent désirer contre l'hérésie, l'erreur et leur propre faiblesse.

Cette notion ou définition du dogme émanant directement de l'autorité nous est d'abord indiquée, en substance, par le Concile du Vatican (Sess. III, c. 3), lorsqu'il enseigne la nécessité de croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Sainte Ecriture ou dans la Tradition, puis proposé par l'Eglise à la foi de tous les fidèles comme divinement révélé (Denz. 1792).

Les Pères du Concile, il est vrai, n'emploient pas ici le mot *dogme* ; mais ils nous livrent quand même ce que comporte la chose. Et plus avant, dans la même Constitution, après avoir déclaré le pape infallible quand il définit une vérité de foi ou de morale, ils appellent expressément cette définition de l'infailibilité pontificale un dogme divinement révélé : *dogma divinitus revelatum* (Sess. IV, c. 4 ; Denz. 1839).

Par conséquent, de ces deux déclarations conciliaires nous pouvons déduire la définition suivante du dogme chrétien : « Est doctrina revelata de fide vel moribus quæ in verbo Dei scripto ordinario et universali magisterio tanquam divinitus revelata definitur atque ut ab omnibus credenda proponitur ». Un dogme est donc, en substance et selon les termes mêmes du Droit canonique, une vérité révélée par Dieu et directement proposée comme telle par l'Eglise à notre

croyance.

C'est ici, je pense, le lieu de marquer la différence profonde qui existe entre un dogme et un mystère. Ce serait une très grave erreur de croire que par ses définitions dogmatiques, l'Eglise enlève complètement le voile qui nous cache les réalités divines. Malgré toutes les lumineuses explications que peut donner des vérités surnaturelles la raison éclairée par la foi, « l'essentielle obscurité de la foi, dit encore le Concile du Vatican, continue à les recouvrir comme un voile et à les envelopper d'une sorte de ténèbres tant que, dans cette vie mortelle, nous cheminons loin du Seigneur : Car nous marchons par la foi et non par la vue » (II Cor. V, 6). Le dogme est au mystère ce qu'est l'expression à la chose exprimée. L'Eglise, en déclarant le sens du dogme ne fait qu'indiquer *le sens de l'énoncé qui exprime le mystère*. Les mystères proprement dits sont, par définition, des réalités cachées, des vérités objectives et surnaturelles que nous ne pouvons pas comprendre, mais que nous devons croire ; parce que c'est Dieu qui les a révélées. Les dogmes sont des parcelles de vérité divine que Dieu a daigné nous communiquer au sujet de ses mystères et que l'Eglise propose à notre foi comme des présents du Ciel.

Les Théologiens modernes ont l'habitude de distinguer, dans un dogme, l'élément matériel

et l'élément formel. Genre prochain de la définition, le premier élément nous livre la nature commune du dogme ; tandis que le second constitue la différence spécifique qui en circonscrit et explicite l'extension propre.

Un dogme est d'abord une *vérité* ayant une valeur métaphysique, conceptuelle et religieuse. C'est une vérité correspondant à une réalité qui existe en dehors de notre esprit. Or, l'intelligence humaine connaît formellement la vérité dans l'acte du jugement, en affirmant ou en niant un attribut d'un sujet. Elle trouve l'expression de sa connaissance dans l'énonciation d'une proposition. Un dogme est donc proprement un objet de connaissance intellectuelle, une vérité connue et objective (IIa-IIae q. I, art. 2), ne comportant cependant, comme doctrine, que l'énoncé intellectuel d'un jugement, quelle que soit sa forme. Aussi avons-nous raison de discerner tout à l'heure, le mystère au sujet duquel un dogme existe, du dogme lui-même ; l'objet cru, de la doctrine énoncée par la deuxième opération de l'esprit à son sujet.

Et cette vérité a en elle-même une valeur *religieuse*. Ce n'est pas proprement une vérité conçue d'une manière rationnelle et purement spéculative. C'est une doctrine ayant une orientation pratique : une vérité concernant la foi ou les mœurs. Seules les vérités qui, par elles-mêmes

ou de leur nature, nous ordonnent à Dieu et sont nécessaires ou utiles à notre salut peuvent devenir des dogmes définis (IIa-IIae q. I, art. 6, ad Ium ; Denz. 1788). Or, telles sont les vérités qui concernent la foi ou la morale.

Il y a cependant cette différence que les vérités de foi sont imposées à la seule croyance et forment ce qu'on appelle le dogme spéculatif ; tandis que les vérités morales s'imposent à la croyance et à la pratique. Le premier est le fondement du second. Et ainsi, bien que tout ce qui est formellement révélé et tout ce qui est contenu dans les Saintes Ecritures soit également croyable, il importe de discerner, quand il s'agit du dogme, ce qui regarde la foi et les mœurs, des autres vérités qui ne les concernent pas ; le révélé absolu, du révélé relatif. Le révélé absolu appartient au corps même de la doctrine chrétienne et mérite seul le nom de dogme.

Un dogme est une doctrine religieuse *révélée*. Qu'est-ce à dire ? Ceci signifie que la doctrine susceptible de devenir un dogme défini doit être manifestée par Dieu parlant par les prophètes, par le Christ ou ses Apôtres, dans une action libre, publique et essentiellement surnaturelle qu'on appelle révélation proprement dite. Et il y a la révélation formelle ou immédiate et la révélation virtuelle ou médiate qui est purement analogique. Or, dans toute bonne définition, les termes doi-

vent être pris au sens propre et s'entendre dans leur signification stricte et formelle. En conséquence ni les révélations privées, ni les vérités non révélées mais enseignées par l'Eglise à cause de leurs rapports évidents avec la doctrine révélée, ni les conclusions théologiques proprement dites, ni les mesures exclusivement disciplinaires et canoniques ne peuvent constituer la matière d'un dogme catholique.

Pour qu'une vérité révélée de foi ou de morale puisse être l'objet d'une déclaration dogmatique, il faut enfin qu'elle soit contenue explicitement ou au moins implicitement dans la Sainte Ecriture ou dans la Tradition orale. Cette dernière condition nous indique les deux grandes sources du dogme chrétien. Elle exclut, par le fait même, l'opinion protestante qui, refusant de considérer comme sources indépendantes et distinctes la Tradition divine et l'Ecriture Sainte, rejette par conséquent la Tradition constitutive et reconnaît la Bible comme l'unique source du dépôt révélé.

Un dogme est une doctrine révélée concernant la foi ou les mœurs et contenue dans les Saintes Ecritures ou dans la Tradition. Toute vérité réalisant ces quatre conditions est ordinairement appelée dogme matériel. Aussi bien, les anciens Théologiens, même ceux qui sont venus après le Concile de Trente, lorsqu'ils se deman-

dent si une doctrine est de foi, n'ont généralement l'intention de parler que de dogme matériel, fruit de l'activité divine : *revelatio ex parte Dei*.

Mais ce qui donne au dogme catholique son entité propre, sa forme spécifique, pourrait-on dire, par où il se distingue formellement de toute autre doctrine objectivement révélée, c'est sa proposition, par déclaration de l'Eglise, à la croyance de tous les fidèles : *definitio ex parte Ecclesiæ*. Cette proposition constitue véritablement la raison formelle du dogme. De sorte qu'une vérité pourra être objectivement révélée, concerner la foi ou les mœurs, être contenue dans l'Ecriture ou dans la Tradition, elle ne sera jamais un dogme, au sens strict du mot, si elle n'est point proposée comme telle par l'Eglise catholique à la foi de tous ses membres.

Nous touchons ici la raison principale et immédiate de la séparation entre catholiques et protestants sur la notion et la nature du dogme, encore qu'en définitive le point de divergence trouve son explication dans la manière différente de concevoir, de part et d'autre, la révélation divine. Les protestants, on le sait, rejettent, et bien à tort, l'autorité doctrinale de l'Eglise du Christ. Oubliant que notre divin Sauveur a dit à ses Apôtres à ce sujet, ou l'interprétant mal, ils refusent de reconnaître le Magistère de l'Eglise Catholique et proclament la Sainte Ecriture l'unique

règle de leur foi : regulam aliam non habemus ut videlicet verbum Dei condant articulos fidei et pætera nemo, ne angelus quidam ... Si quelques protestants admettent une autre règle de leur foi tel un symbole, la science, l'histoire, c'est uniquement comme auxiliaire de la Bible. En conséquence, leur notion du dogme diffère considérablement de la nôtre. Mis à part leur rejet de la Tradition constitutive, on peut dire qu'elle est matériellement la même que la notion catholique. Mais par cette proposition de l'Eglise que nous assignons au dogme comme son élément spécifique, il s'ensuit que la notion protestante du dogme est formellement différente de la notion catholique.

Nous admettons, tout aussi bien que les protestants, la Sainte Ecriture comme règle éloignée de la foi ; ce que nous ne pouvons leur concéder, c'est qu'elle en soit la règle prochaine et suffisante. Pour nous, la règle prochaine de la foi consiste dans l'enseignement défini de l'Eglise.

Et ceci est la conséquence nécessaire du magistère ecclésiastique. La règle prochaine de la foi est un effet une norme déterminant d'une manière prochaine et immédiate quelles vérités doivent être reçues et crues comme étant divinement révélées. Or l'office propre du magistère de l'Eglise consiste précisément à déterminer et à définir exactement ces sortes de vérités. L'Eglise a reçu

ce pouvoir et cet office du Christ lui-même (Matth. XXXVIII, 18 55 ; Jean XX, 21 ; Luc X, 16 ; Marc XVI, 16 et 20). Il lui appartient donc d'être la règle prochaine de la foi et d'indiquer aux fidèles, par des déclarations précises et claires, les vérités divinement révélées qu'ils doivent croire et pratiquer pour atteindre leur fin surnaturelle.

Pour qu'une doctrine religieuse révélée devienne un véritable dogme, il faut donc qu'elle soit définie par l'Eglise et proposée à la foi de tous les fidèles. Ainsi apparaît le caractère autoritaire, social et unitaire du dogme catholique. L'Eglise n'est pas inspirée, mais assistée pour conserver le dépôt révélé. Autrement, quelle source d'erreurs la doctrine chrétienne elle-même ne devient-elle pas ? Quels facteurs d'instabilité et de désunion les individus qui l'interprètent à leur guise sans en avoir reçu le pouvoir ni l'office, ne sont-ils pas ? Nous n'avons qu'à jeter un regard sur le très grand nombre de sectes protestantes pour nous convaincre que les hommes ont besoin d'une autorité infaillible garantie par l'assistance du Saint-Esprit, afin d'être sûrement conduits au Principe même de la Vérité surnaturelle, à Dieu, source de tout bien et de toute lumière.

La proposition, par l'Eglise, de la doctrine révélée comporte deux choses : un jugement, où il est déclaré expressément que telle vérité bien

déterminée est divinement révélée ; et un précepte obligeant tous les fidèles en conscience et sous peine de faute grave, à adhérer intérieurement et extérieurement à cette vérité. Les termes proposition et définition sont ici à peu près équivalents. Cependant, le mot définition est plus expressif et indique davantage qu'il s'agit d'un jugement et d'un précepte définitifs de l'Eglise. Cela ne veut pas dire que tout jugement définitif constitue un dogme. Le seul jugement de l'Eglise pouvant constituer une définition dogmatique est celui qui impose, à la croyance universelle, une vérité de foi ou de morale en tant que divinement révélée : « *tanquam divinitus revelata* ». Aucune vérité n'est réputée dogmatiquement définie, lisons-nous dans le Droit ecclésiastique, qui ne l'ait été d'une manière manifeste (Can. 1933, 3). Et les principaux signes nous permettant de reconnaître que nous sommes en présence d'un dogme formel sont les déclarations explicites, telles « *definimus tanquam dogma* » ; les différents symboles ou professions de foi ; la condamnation comme hérétique de la doctrine contraire ; l'anathème ou l'excommunication, encore que ces peines ne soient pas toujours l'indice d'une définition dogmatique, puisqu'elles accompagnent parfois d'autres jugements qui ne sont même pas infaillibles ; enfin, l'enseignement unanime et constant des Pères de l'Eglise et des Théologiens.

Mais comment se fait la proposition par l'Eglise d'une doctrine révélée ?

Comme société parfaite, l'Eglise a le pouvoir de faire des lois régissant tous ses membres. De même, en tant que possédant le droit et le devoir d'enseigner la vérité divine, il lui appartient de déterminer quelle doctrine les fidèles doivent croire et dans quel sens il leur faut l'entendre. En vertu de son infallibilité, l'Eglise ne peut pas se tromper dans les choses de foi et de morale ; par son divin magistère, elle jouit en outre de toute l'autorité nécessaire pour imposer la doctrine révélée à la croyance de ses enfants. Or le magistère ecclésiastique est double : il y a le magistère ordinaire et le magistère extraordinaire. Les définitions dogmatiques émanant de l'un n'ont pas moins raison de dogme que celles provenant de l'autre. L'Eglise use des deux. Elle exerce son magistère ordinaire ou universel, lorsqu'elle prêche aux fidèles une vérité révélée, l'enseigne dans toutes ses écoles, la publie partout par ses évêques, l'atteste et l'explique par les témoignages unanimes des Pères, des Docteurs et des Théologiens (Pie IX ; Denz. 1683). Elle exerce son magistère extraordinaire, quand le Souverain Pontife parlant au nom de l'Eglise universelle, ou un concile œcumenique, définit et impose par une déclaration spéciale, expresse et officielle, une vérité révélée à la croyance de tous les fidèles. De

sorte qu'aucune doctrine religieuse révélée n'aura raison de dogme défini, à moins que l'Eglise ne l'ait proposée comme telle et imposée de cette manière à la croyance universelle. Remarquons bien que l'Eglise ne crée pas de nouveaux dogmes ; elle nous fait connaître, avec une certitude infaillible, quels sont les dogmes que Dieu a révélés aux hommes.

Un dogme formel ou défini est donc une doctrine religieuse, contenue dans la Sainte Ecriture ou dans la Tradition, proposée par le magistère infaillible de l'Eglise comme divinement révélée par Dieu et proclamée comme telle par l'unique Eglise du Christ.

Ces explications font déjà entrevoir les deux propriétés essentielles du dogme catholique : sa vérité et son immuabilité.

La vérité d'un dogme vient de ce qu'il contient une doctrine divinement révélée ... Et la connaissance qu'il nous donne de cette doctrine est très objective ; puisque, le Révélat apparaissant comme un enseignement communiqué à l'homme par Dieu Lui-même, et la foi étant, d'autre part, une adhésion surnaturelle et complète à la parole d'un Dieu qui ne peut ni se tromper ni nous tromper, il s'ensuit qu'on ne peut nier la valeur objective du dogme sans rejeter par le fait même la Révélation et la Foi divines qui nous instruisent des choses éternelles. Mais cette con-

naissance objective et surnaturelle n'en demeure pas moins imparfaite, à cause de l'emploi habituel d'analogies créées qui ne peuvent donner à notre intelligence finie que des concepts imparfaits de Dieu et de ses infinies perfections.

Et l'immutabilité absolue du dogme découle précisément de ce que la doctrine qu'il renferme nous est proposée d'une manière infallible. Cependant cette vérité et cette immutabilité absolues ne concernent directement que le sens ou la substance doctrinale du dogme. Elles n'excluent pas nécessairement tout changement dans l'expression ; car un même terme peut parfois se prêter à des significations diverses suivant les époques. Il faudrait peut-être faire ici une exception pour les déclarations solennelles qui sont appelées *irréformables*, parce que formulées après une étude approfondie et mûre réflexion.

Les incrédules nous reprochent parfois d'adhérer à des dogmes tout spéculatifs qui n'obligent à rien et ne gênent en rien. Nous ne connaissons aucun dogme enseigné par la vraie religion, duquel il ne s'ensuive des conséquences morales, et qui ne soit un motif réel de vie vertueuse. Ainsi par exemple le dogme de la Sainte Trinité, si spéculatif qu'il puisse paraître, est pour ainsi dire le fondement des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption du monde par le Fils unique de Dieu. Et osera-t-on soutenir que le bienfait de la Ré-

demption ne nous engage en rien, que ce n'est point un motif de reconnaissance envers Dieu, de zèle pour notre propre salut, et pour celui du prochain ? Le caractère spéculatif du dogme catholique ne lui enlève donc pas sa valeur de vie. Et puisque Dieu a révélé ces vérités, il est absurde de demander à quoi elles servent. Si elles étaient inutiles ou pernicieuses, Dieu ne les aurait pas enseignées aux hommes. Donc, elles sont utiles, voire même nécessaires ; car leur croyance a fait éclore, sur toute la surface de la terre, des vertus et des mœurs qui ne se trouvent que chez les nations chrétiennes. Tous les prétendus inconvénients croulent devant ce fait inéluctable. On ne peut même plus reprocher à nos dogmes d'être mystérieux ; parce que Dieu, pour se faire connaître aux hommes, ne peut se montrer tel qu'Il est, par conséquent incompréhensible (Dict. théol. « Berg. »).

Doctrines religieuses révélées par Dieu et définies comme telles par l'Eglise, le dogme catholique est donc l'élément fondamental de notre sainte religion. Et c'est d'abord de lui que nous devons tous vivre. Car, que ce soit sur le siège du chef des Apôtres, lieu baigné de clarté divine, où se concentrent comme en un foyer de lumière et de splendeur les rayons de la Vérité éternelle, pour rajallir ensuite sur le monde ; que ce soit à Rome, patrie des premiers martyrs de la seule

foi qui a le privilège de l'immortalité ; que ce soit sous le ciel assombri par tant de tempêtes doctrinales de la vieille Europe ou dans les déserts moraux de l'Orient ; que ce soit dans les continents nouveaux où se heurtent pour s'éprouver des mentalités et des croyances si différentes ; que ce soit enfin sur les sables brûlants de l'Afrique ou sous les huttes glacées des régions polaires, au sein même de cette ignorance profonde où le zèle de la charité façonne des civilisations qu'il engendre à la vraie foi ; partout le dogme catholique resplendit, immuable dans sa vérité, divin dans son immuabilité, incomparable dans sa fécondité. De quelque côté que nous nous tournions, toujours nous apercevons en lui un reflet de cette lumière céleste, aux effluves souverainement mystérieux et doux, qui provoquent, dans les âmes ornées de la grâce, le même acte de foi, le même hymne d'affectueuse et pieuse reconnaissance et les mêmes espérances chrétiennes en une vie éternellement faite de bonheur et de paix.

A.-G. ALBERT, O. P.

Août 1934

---

## D'un esprit scientifique en littérature

---

POUR LE PROGRÈS DE NOS LETTRES

Est-il possible de transposer dans les mœurs littéraires cet esprit de précision technique qui a valu aux sciences de si grands progrès ? Peut-on songer à créer en littérature des méthodes de culture et des méthodes de réalisation qui répondent à peu près à ce que l'on trouve dans les disciplines scientifiques ? Telle est la question que nous voudrions discuter ici, non pas dans l'abstrait seulement, mais en rapport avec l'état actuel de nos lettres.

On remarque chez nous, depuis quelques années, un mouvement très sensible vers l'intellectualité. Le salut de notre race pourrait être là. Dans le peuple et dans la « bourgeoisie » instruite, le sentiment ethnique tend vers l'abdication : la langue est mal parlée, le scepticisme sévit à l'endroit de la survivance, l'anglomanie fait des progrès constants. Mais dans une élite se réveille le désir du meilleur. L'examen de conscience fait ouvrir les yeux ; s'ensuit une honte salutaire ; on pose l'acte essentiel d'humilité, et le rebondis-

sement s'opère ... De là naîtront les ambitions qui deviennent comme le feu consumant. Et si l'élite en est possédée, de proche en proche l'ardeur pourra gagner les masses. Si là peut être la fin de l'incroyance nationale, il est plus opportun que jamais de bien diriger nos efforts, d'en assurer surtout la plus sage économie, car plus nous sommes faibles, et plus il nous faut réussir : l'insuccès voue le faible au découragement final. Réfléchissons donc sur l'art que nous voulons nous donner et ne négligeons aucune consultation, aucune concertation utile pour en arriver à la découverte des meilleurs moyens.

Les littéraires professent un mépris inné pour tout ce qui est législation du rêve. Dès longtemps il ont déclaré que l'inspiration ne voulait pas connaître de lois : les routes du ciel, pensent-ils, s'en vont dans l'espace et n'ont pas de direction obligée. L'artiste, à la rigueur, consent à accepter l'école ; la partie matérielle de son métier le force à un apprentissage que l'esprit ne peut évidemment suppléer. Mais le littéraire ? Pour lui le langage est tellement naturel à l'être humain ! L'art d'écrire s'apprend comme l'art de marcher et l'art de manger ! Il n'y faut donc pas tant de peine. Un peu de talent, beaucoup de pratique, et l'écrivain sera complet.

Il n'y a de vrai dans ces formules que ce

qu'en peut autoriser l'exception. D'excellents écrivains se forment en dehors de toute école, cela est certain ; mais chez eux, l'intelligence et l'énergie sont des maîtres comme chacun n'est pas assuré d'en trouver à portée du besoin.

Sans doute le langage est forme instinctive d'expression et il sera toujours plus facile à l'homme du commun de transmettre une pensée par des mots que par des formes plastiques ou par des sons. Mais le langage littéraire, on l'ignore trop, n'a presque rien à voir avec le langage ordinaire. Il est proprement un art. Comme tel, il exige des formes définies, un *point de perfection* qu'un goût très affiné et qu'un métier très sûr permettent seuls d'atteindre. C'est assez dire que les méthodes de culture et les procédés de composition devront obéir le moins possible à l'arbitraire.

L'illusion qu'on se fait généralement sur la facilité de l'art d'écrire rend cette loi de discipline encore plus impérieuse. Dans aucun art plus que dans les lettres l'à-peu-près n'a chance de régner en maître. Et, de fait, où trouve-t-on un style surveillé et châtié, en même temps que vivant ? La prose correcte, on l'a dit, est rare. Que dire de la prose élégante <sup>(1)</sup>, brillante de pureté, harmonieuse dans les sons et le nombre, à la ma-

---

(1) Nous n'oublions pas qu'il existe une fausse élégance, plaie évidemment pire que la rusticité.

nière par exemple, d'un Thucydide ou d'un Tite-Live, d'un Bossuet et d'un Chateaubriand ? Que dire même des vers ? Combien clairsemés sont les poèmes construits avec un art bien réfléchi et travaillés jusqu'au poli impeccable ? Or on sait que c'est par leurs proses achevées, leurs poèmes parfaits que les littératures vivent. La perfection est l'unique sceau de l'impérissable.

Ajouterons-nous à ces raisons générales des raisons qui nous concernent plus particulièrement ? Peuple jeune, pour ne pas dire enfant, nous sommes facilement contents de nous-mêmes, nous ne regardons pas de si près à l'excellence des œuvres de nos mains ; peuple extraordinairement éprouvé dans sa vitalité, l'effort nous coûte comme l'entrain nous manque et nous donnons rarement à nos actes leur plénitude, cette plénitude à la fois ardente et maîtrisée qui épuise la capacité d'agir. Plus qu'aucun autre peuple, même d'Amérique, nous ne pouvons jouer notre tout sans avoir longuement accepté au préalable le joug des plus méthodiques entraînements.

N'est-ce pas assez dire qu'en littérature nous devons chercher tout ce qui est technique solide et éprouvée ? A notre avis, le peuple canadien-français devrait faire l'impossible pour se constituer une forte scolastique littéraire.

Ce perfectionnement d'ensemble réclamerait

d'abord un ajustement très résolu des pédagogies.

C'est un fait indéniable que notre enseignement littéraire ne donne qu'un rendement peu proportionné à la dépense. De cinq ou six années employées aux lettres dans l'enseignement secondaire, que reste-t-il en fait de vraie culture ? Il ne faut certes pas trop demander à nos collègues, pour le moment du moins. Mais exiger qu'ils nous donnent quelques jeunes gens lettrés chaque année, serait-ce exagéré ? Or c'est l'infime exception quand nos bacheliers quittent le collège avec un peu de lettres. Il y a dispersion dans l'enseignement, multiplicité et incohérence dans la présentation des disciplines connexes : latin, grec, français, indolence trop souvent dans l'effort conjugué du maître et de l'élève, et, trop souvent encore, il faut le dire, incompetence (due en partie au manque de ressources) dans le personnel enseignant sinon même dans le personnel directeur. (Soit dit sans vouloir donner raison de façon générale à personne, mais au seul bénéficiaire de ce que nous pensons être la vérité).

Il est de toute nécessité que notre méthodologie du français s'améliore dans l'enseignement primaire d'abord. Est-il besoin de dire que ce progrès ne saurait être le fait de tel ou tel, mais qu'il dépend avant tout de la haute direction même de l'enseignement ? Des sanctions médiocres, par exemple, suffisent à rendre infructueux le travail des meilleurs professeurs.

Dans l'enseignement secondaire, il faudrait, le fait est patent, une meilleure préparation du personnel. On n'a pas à nier les efforts tentés par la plupart de nos établissements, depuis quelques années, pour accroître la compétence des maîtres. Les subventions de l'Etat ont directement invité à cet effort et l'ont rendu possible. Mais ce n'est pas assez faire que de préparer un professeur là où trois ou quatre ne seraient pas de trop. L'urgence est telle qu'aucun sacrifice ne doit être négligé pour assurer à chaque établissement un personnel de première valeur. Nous ne pouvons transporter la France au Canada pour qu'elle nous instruisse et nous éduque ; il nous faut une certaine autonomie ; il nous est bon que la tutelle intellectuelle n'aille pas jusqu'à nous gêner par une trop grande proximité, mais quelle aide précieuse nous trouverions auprès de ces maîtres incomparables, nourris dans tous les raffinements d'une culture parfaite et si généreux à leur faire confiance. Nous devrions, comme on le fait à Ottawa pour les études médiévales, inviter amicalement l'un de ces maîtres à nous visiter ; il opposerait à nos sollicitations bien peu de résistance ; nous nous confesserions à lui ; son œil exercé discernerait nos péchés cachés ; et, sur le ton de l'amitié, il nous dirait ce qui nous manque pour illustrer le nom de la famille commune. Notre bonne volonté est-elle à la hauteur d'une épreuve de ce genre ? ...

Un personnel hautement cultivé répandrait naturellement autour de lui le bienfait d'une culture vaste et compréhensive. D'elle-même la barrière des sanctions (si déplorablement basse) s'élèverait <sup>(1)</sup>. Et c'est tout le niveau de notre intellectualité que l'on verrait promptement remonter.

Ce que nous venons de dire concerne les méthodes de formation du futur écrivain. (Nous ne pouvions qu'effleurer un sujet aussi étendu). Si, une fois formé, celui-ci méprise trop vite les lois qui ont servi à sa culture, s'il secoue trop vite le joug de l'« école » (et c'est ce qui arrive généralement), il retourne plus ou moins à sa sauvagerie primitive. On l'a assez dit : les choses morales ne se conservent que par les moyens qui ont servi à les acquérir. Nous aurions beau jeu à faire, d'après cette règle, le procès de nos perpétuels improvisateurs de la tribune ou de la chaire, d'un trop grand nombre de nos journalistes. Il leur est plus commode de vivre sur leur acquis.

---

(1) La forme des sanctions laisse parfois autant à désirer que leur degré de sévérité. Ainsi est-il admissible qu'un cours de lettres françaises de cinq ou six années ait pour unique sanction un travail écrit portant sur ... l'histoire ? (on a eu, cette année, un sujet de composition sur l'agriculture). L'élève qui voudrait s'intéresser un peu plus à fond aux choses de la littérature sait par avance qu'il perd son temps au point de vue de l'examen.

Ils négligent de creuser le sol pour y trouver le surplus de matière vive dont ils ont besoin pour s'alimenter et ils mangent leur capital. Si ce mauvais calcul, ou plutôt cette absence de calcul, les sert mal, tant pis pour eux, mais ils n'ont pas le droit de soustraire au corps dont ils font partie le profit de leur talent ; ils n'ont pas davantage le droit de malédifier la jeunesse en prolongeant l'exemple d'une atavique négligence.

En d'autres termes, nos orateurs et nos écrivains sont *paresseux* ou *pleins d'eux-mêmes* quand ils ne présentent pas ces deux élégants défauts à la fois. Paresse et vanité, c'est, encore une fois, la ruine de l'art. Et voilà pourquoi l'œuvre parfaite ne se fait pas chez nous. Le Canadien, artiste-né, n'est pas artiste en fait parce qu'il ignore l'art subsidiaire du *polissage*.

Pour passer maintenant aux formes plus sociales de notre scolastique, il semble que les lettres canadiennes auraient encore beaucoup à gagner si nous voulions quelque peu *organiser* notre production intellectuelle. Travailler ensemble, ne serait-ce pas le secret de travailler mieux et de réussir plus vite ?

Et d'abord, pourrions-nous un jour faire vivre chez nous une Académie ? Devenus un jour (mais quand ?) province autonome de l'empire spirituel français, aurons-nous notre miniature de

gouvernement de l'esprit ? La très digne Société Royale nous tient lieu sans doute de cet organisme, mais on n'y respire pas une atmosphère assez intégralement française pour que notre âme traditionnelle s'y dilate pleinement. Rappelons-nous que tout ce qui peut nous faire prendre conscience de nous-mêmes est bon et salutaire. Notre esprit national souffre de colonialisme. Profitons des occasions que la vie nous offre de répudier cette faiblesse. *Guettons les moments où il est possible de nous émanciper.* Pour le présent, et sur un plan plus familier, nous voudrions suggérer la création ou le développement de *Cénacles*. Ces groupements libres, souvent un peu révolutionnaires, peuvent faire des merveilles pour l'avancement d'une littérature. Dieu sait combien nous leur devons jusqu'à date. Leur esprit d'émulation, leur idéalisme, leurs ambitions agressives ont agité chez nous de la vie. Nous étions destinés à mourir sous la férule du maître saxon : ces brigades pleines d'envol s'évadaient de la geôle avec des ailes et, par cette façon gracieuse de refuser la servitude, nous rendaient le goût de la liberté. Aujourd'hui encore, peut-être plus que jamais tout ce qui, en excluant le sens péjoratif, se nomme *clocher, école, chapelle littéraire* même, devrait être chez nous le bienvenu. C'est que, si nous avons besoin de nous surveiller, nous avons besoin aussi de nous enhardir.

Qu'on ne nous parle pas d'un régime littéraire où tout serait réglé et conduit uniquement par la tradition. Une fois sauvegardés, mais en toute franchise et loyauté, nos principes de religion et de morale, sachons donc, à l'intérieur des disciplines rigoureuses, ménager un champ très large à la liberté. Puisque nous sommes jeunes, il faut à notre jeunesse des coudées franches. Les entreprises trop sages, d'ailleurs, ne séduisent pas les cœurs où bout l'effervescence des vingt ans. Mais comment un talent individuel laissé à soi-même serait-il entreprenant ? Isolé, on n'affronte pas certains dangers et moins que tout autre celui que guette l'amateur d'inédit. En groupe, au contraire, l'initiative devient facile. Nos cénacles, bien vivants, bien organisés, devanceraient la prodigieuse lenteur du goût canadien <sup>(1)</sup>.

Puissions-nous avoir suffisamment montré, par ces maladroitement réflexions, qu'il y a à notre portée une source de progrès tout indiquée pour nos lettres. C'est qu'elles se mettent à l'école. Le temps est fini des activités de pur instinct. Il faut cultiver, ordonner, mettre à la raison ; le mot « ra-

---

(1) Dans cet ordre d'idées, nous nous permettons de signaler la création, par les PP. Dominicains, à Ottawa, d'un cénacle très prometteur déjà bien connu sous le nom de « Caveau ». Il est partagé selon les arts en divers groupes dont chacun poursuit la formation technique de ses membres.

tionaliser » nous échappe ! Soyons bien persuadés que tant que nous ne nous serons pas imposé cette violence (c'en sera une pour nous), notre littérature végétera, nos talents demeureront en friche.

Il n'est pas impossible que notre nation ait reçu du Dieu qui l'a enfantée et des longs malheurs qui l'ont instruite une sorte d'âme plus poétique, un cœur organisé pour l'émotion incantatoire, *compositus ad carmen*, suivant le beau mot de Quintilien. A nous de faire fructifier ce don ; mais faire fructifier, c'est toujours méthodiquement cultiver.

Pour emprunter encore une expression aux latins, il nous faut substituer à notre connaissance trop exclusivement empirique de l'art littéraire cette « *subtilior cognitio ac ratio litterarum* », que Cicéron voulait trouver chez son orateur. C'est proprement la connaissance scientifique du métier d'écrire.

Gustave LAMARCHE, C. S. V.

Scolasticat Saint-Charles, Joliette.

---

## Chronique de Littérature spirituelle

MAÎTRES ANCIENS (suite)

### II. LE MONACHISME

A. *En Orient*—Evagre n'illustra pas seul les solitudes d'Égypte <sup>(1)</sup>. Pour nous en faire connaître les autres gloires, P. RESCH synthétise *La doctrine ascétique des premiers maîtres égyptiens du IV<sup>e</sup> siècle*, sous sa plume reviennent les noms connus d'Antoine, Macaire, Athanase, Pachôme, avec une régularité qui risquerait d'être monotone si le contenu doctrinal de leur œuvre ne retenait toute l'attention. L'enseignement, par exemple, de S. Antoine sur la lutte contre le démon renferme « des avis d'une psychologie judicieuse, qui insistent sur les dispositions essentielles de calme, de courage, de ferme bon sens et de froide raison... et semblent difficiles à perfectionner, même aujourd'hui » (p. 103). Plus loin, l'A. note le rôle, capital chez eux, de l'Écriture Sainte « à la fois leur paroissien, leur recueil de méditations, et leur livre de lecture spirituelle. Elle fait l'unité de leurs exercices (de piété : y) distinguer la prière, la méditation, la lecture, c'est peut-être compliquer ce qui constituait une opé-

ration très simple : ils devaient passer de l'une à l'autre sans s'en apercevoir » (p. 139). Quant aux austérités qui, pour les profanes, résument la vie et la spiritualité des Pères du désert « c'est à la lumière des usages contemporains qu'il faut les examiner : ils les ont certainement poussées plus loin que les fidèles ordinaires, mais la différence semble consister plutôt dans la durée que dans la nature de leurs macérations » (p. 214). Et l'A. de noter finement à la suite du R. P. Brémond : « Pachôme, c'est déjà Saint François de Sales ».

On conviendra pourtant qu'à ce solide travail il y a un point faible : l'A. ne pense pas que « les lignes générales de l'ascétisme, telles qu'elles sont tracées dans son étude, aient trop à souffrir de l'incertitude du problème des textes » (p. XXX) et il utilise avec confiance les *Sancti Pachomii Abbatis tabennensis regulæ monasticæ* éditées par ALBERS : il y trouvait commodément réunies différentes recensions des règles attribuées à Pachôme, plusieurs biographies de ce saint et, pour terminer, la *Doctrina de institutione monachorum* d'Orsiesi, son deuxième successeur. Cette confiance, on la lui a vivement reprochée : elle le prive de toute la lumière qu'apporte ici l'abondante littérature copte encore conservée, — les neuf-dixièmes — de nos sources, si l'on y comprend l'inédit, les trois-quarts si l'on

parle de ce qui a été imprimée, assure M. Lefort — : l'ignorer expose à de multiples méprises. Sans doute, l'A., s'il avait prévu les publications de Dom Boon et du R. P. Halkin, eut préféré retarder l'impression de sa propre étude.

Le premier met sur pied un excellent texte de la règle de S. Pachôme ; le soin extrême qui présida à sa recherche des manuscrits permet de croire qu'aucun témoin intéressant ne lui a échappé. De plus, nous y trouvons, — Albers n'en souffle mot — onze lettres de Pachôme, une de Théodore et les Monita Pachomii. S. Jérôme est l'auteur de ces traductions (sauf peut-être des Monita et c'est à son initiative que nous devons la conservation de ce premier code du cénobitisme et des autres écrits qui s'y rattachent ; en effet, des originaux coptes ou grecs nous sont seuls parvenus les courts passages reproduits en appendice d'après l'édition Lefort (Muséon, XL, p. 31-60 ; XXXVII, p. 1-28).

Un égal intérêt s'attache aux Vies de S. Pachôme. L'illustre initiateur du cénobitisme y est représenté dans un cadre qui nous permet d'apprécier à leur juste valeur les textes législatifs émanés de lui. Des six textes hagiographiques qu'édite le R. P. HALKIN (<sup>2</sup>), trois étaient pratiquement ignorés. L'histoire de S. Pachôme n'est devenue qu'à la longue un thème littéraire — littérature de rebut assurément — ; « ... dans le

principe, cette biographie avait un autre caractère. Elle était indissociablement liée au petit monde où on la voit éclore et sur lequel elle était destinée à exercer une action qui prolonge ou est censée prolonger celle de Pachôme lui-même ... Des cénobites pour qui ces histoires furent composées ... beaucoup les connaissaient mieux que le rédacteur lui-même, puisqu'ils les lui avaient apprises, et qu'il se réfère expressément à leur témoignage. Tous, y compris les derniers venus dont les souvenirs ne dataient que de la veille, avaient fréquenté quelque survivant de la génération contemporaine du fondateur ... » (p. 89). Le R. P. ne se contente pas de nous présenter les Vies avec leurs mérites respectifs, il les analyse, et, par deux fois, pour la Vita Ia et la Lettre d'Ammon, fait l'inventaire des données chronologiques qu'on peut retenir en toute sûreté. Une étude attentive des noms propres lui fait penser que la Vita Ia serait la rédaction primitive : leurs variations graphiques en décèlent les différentes étapes. Et il conclut : la forme originale des textes grecs est impossible à reconstituer, à moins qu'on ne les place dans l'ensemble de la tradition.

Quelque peu différent d'allure, le *Pré spirituel* de JEAN MOSCHOS : (3), ce « juif errant du monachisme », sollicite notre attention à un double point de vue : littéraire et monastique. Litté-

raire, parce qu'il est un représentant de la koine, — c'est à dire du grec tel qu'on le parlait dans les pays où l'avaient introduit les conquêtes d'Alexandre le Grand, — à une époque où il est en passe de se substituer au parler classique pour former le grec moderne (et c'est par ce côté que D. HESSELING aborde l'étude de cet auteur). — Monastique, car ces anecdotes pleines de saveur nous permettent de reconstituer le milieu et la vie des moines d'Égypte et de Palestine tels que les trouvèrent les invasions arabes et persanes qui devaient en précipiter la décadence.

De cette décadence, le travail de l'abbé F. NAU sur *Les arabes chrétiens de Mésopotamie et de Syrie du VIe au VIIe siècle* (4) donne un aperçu. Les moines furent engagés par quelques hommes retors, dans les querelles christologiques : « ils y perdaient charité, douceur et patience, et, à force de discuter la doctrine et la sainteté de tel ou tel évêque, ils en arrivaient à oublier leur propre sanctification » (p. 22). Cependant leurs pratiques d'ascétisme avaient frappé les arabes, et lorsque ces derniers passèrent à Mahomet, ils intégrèrent au Coran bon nombre d'usages monastiques : tel serait en particulier l'origine du jeûne du Ramadhan (p. 28).

Un récent travail du DR. KOCH (5) facilite la connaissance directe bien que sommaire du passé monastique et ascétique de l'Église. A l'en-

contre de l'Enchiridion asceticum du R. P. Rouet de Journal, M. K. préfère les citations étendues et porte ses recherches jusque dans la littérature païenne : c'est ainsi que trouvent place dans son recueil des textes de Sénèque, d'Epictète, de Plotin, etc. Il ne faudrait pas se hâter trop de suspecter cette juxtaposition dont la préface dit les raisons : nous constatons que l'Eglise ne peut que tirer avantage d'une loyale confrontation des moines chrétiens avec les essais mort-nés qu'ont tenté de la vie ascétique des païens épris de perfection morale. Une sérieuse bibliographie annexée à la suite de chaque auteur indique l'édition reproduite et les principales études le concernant.

A l'aide de ces documents et d'autres puisés aux sources, D. OPPENHEIM esquisse le *Symbolisme de l'habit monastique et la vénération dont il était l'objet dans l'antiquité chrétienne* (6). Il insiste surtout sur le témoignage des écrivains orientaux, jusqu'au VIIe siècle : il a exploré méthodiquement les littératures latine et grecque — on lui reprochera cette relative unilatéralité — comme en fait foi son imposante bibliographie et les registres bien fournis de ses différents index. On y cherche cependant en vain mention de S. Maxime qui, en la matière, emprunte à Evagre, selon son habitude (Viller, o. c., p. 49), et l'on s'étonne de se voir, pour la Vita

Porphirii de Marc le diacre, renvoyé à une édition périmée, alors qu'elle vient de bénéficier d'une remarquable mise au point.

Cette vie de Porphyre (7) vaut d'être contée, elle est épique : né à Thessalonique vers 347, de famille noble et fortunée, d'abord pendant cinq ans moine en Egypte, notre héros consacre derechef, après un pèlerinage à Jérusalem, cinq années à de nouvelles austérités, caché dans une grotte, non loin de la ville sainte. Il y ruine sa santé, mais la retrouve, miraculeusement, quelques années plus tard, durant une extase près du calvaire. Praylios, l'évêque de Jérusalem, remarquant sa grande vertu, l'ordonne prêtre et lui remet la garde de la Vraie Croix. Quelques années plus tard, mandé à Césarée sous prétexte d'élucider un problème d'exégèse scripturaire, — il y excellait —, Porphyre est, malgré ses résistances, proclamé évêque de Gaza.

Des succès apostoliques que lui ménage son zèle les païens s'irritent, qui forment encore en cette petite ville une faction respectable et remuante : ils malmènent Barochas, son fidèle serviteur et le laissent pour mort. Par bonheur, Barochas a la vie dure ! Revenu à lui, il inflige aux païens une cuisante leçon : haut fait d'armes qui lui vaut l'honneur du diaconat. Bientôt, las des continuelles vexations païennes, Porphyre se résout à solliciter de l'empereur la fermeture, puis

la destruction des temples idolâtriques de sa ville épiscopale (8). A cet effet, il entreprend le voyage de Constantinople. Vigoureusement soutenu par S. Jean Chrysostome, il obtient gain de cause, — grâce aussi à l'intervention de l'impératrice.

Comme l'aller, le retour se fait par mer, avec escale à Rhodes. Porphyre est accompagné de Kynégios, le fonctionnaire — catholique zélé — chargé de pourvoir à l'exécution du décret d'Arcadius. En cours de route, une tempête, apaisée par le saint homme, convertit à la vraie foi le patron du navire, arien sans malice. Le rythme des conversions, dont le biographe tient, tout au long du récit, une minutieuse comptabilité, s'accélère à Gaza, sous l'influence des miracles de notre héros, et l'impression d'une conférence publique contradictoire avec des manichéens où il a le dessus.

La mise en vigueur de la décision impériale ne va cependant pas sans quelques difficultés de la part des païens : c'est la force armée qui en vient à bout. Les généreux subsides de l'Augusta permettent d'édifier, sur l'emplacement du fameux Marneion détruit, une église somptueuse. Achevée en cinq ans, Porphyre en fit la solennelle dédicace... Un soulèvement des païens compromet de nouveau la vie du saint qui ne leur échappe qu'à grand peine... par les toits. Le consulai-

re Claros ne tarde pas, heureusement, à rétablir l'ordre. Et le récit se termine assez brusquement pour nous apprendre qu'après une vie pleine de mérites, Porphyre meurt le 26 février 420.

On devine, à cette brève esquisse, le pittoresque du récit. Mais son principal mérite vient d'ailleurs ; ces pages évoquent, avec l'intensité et l'exactitude « d'un tableau vécu, ce qu'étaient, vers l'an 400, aux confins de la Palestine et de l'Égypte, les derniers conflits du paganisme expirant et du christianisme victorieux. Vous y recueillerez un ensemble de notions précises, vainement cherchées ailleurs, sur l'organisation municipale d'une cité provinciale, la vie de la cour, le haut personnel administratif, le métier des marinières, la durée des traversées et leur difficulté ... » Leur intérêt, toutefois, déborde les frontières de l'histoire du IV<sup>e</sup> siècle, et ceux qui étudient la Bible sauront, à la suite de l'abbé Desnoyers, (*Histoire du peuple d'Israël des Juges à la captivité*. t. I, passim, ed. Picard) tirer parti des précieux renseignements qu'elles contiennent.

Nous nous associerons volontiers aux éloges qu'a recueillis la savante introduction où sont discutés et l'authenticité du récit et les nombreux problèmes historiques qu'elle soulève ; nous ne nous attarderons pas à dépouiller les Notes complémentaires, si riches d'érudition : d'autres l'ont fait déjà avec compétence (9) et souvent pour

adopter les solutions proposées ; qui mieux est, les légères modifications suggérées ne font que mettre mieux en lumière l'exceptionnelle valeur du document.

Porphyre, nous l'avons vu, d'ascète devint évêque. La chose était alors courante — et telle est, aujourd'hui encore, la discipline de l'Eglise grecque — : le choix des pasteurs incombait au peuple chrétien, et les moines, fort nombreux (l'abbé Nau ne parle-t-il pas de deux mille moines réunis autour de S. Hilarion, de dix mille à Jérusalem, au moment des troubles monophysites ? ouv. cit., p. 22) avaient dans l'élection une influence prépondérante. Ils ne firent d'ailleurs pas toujours mauvaise figure. Tel *Sérapion*, évêque de *Thmuis*, l'ami et le correspondant de S. Antoine et de S. Athanase dont R. Pierce CASEY publie le *Contre les manichéens* <sup>(10)</sup>, en épurant son texte des passages d'un traité analogue de Titus de Bosra dont les éditions précédentes rendaient difficile la discrimination. Il utilise le premier un manuscrit de l'Athos qui lui permet de combler les lacunes du codex de Gênes dont dérivent les trois copies tardives connues. L'introduction établit les points les plus caractéristiques du style de Sérapion et la place, non négligeable, qu'occupe son traité dans la lutte contre le manichéisme.

Le monastère du mont Sinai, aux confins de

l'Égypte et de l'Arabie, abrite aujourd'hui encore de nombreux moines, et les visiteurs ne manquent pas. L'un d'eux, C. N. PAPAMICHALOPOULOS y a longtemps vécu et la monographie qu'il lui consacre <sup>(11)</sup> mérite l'attention. Elle s'ouvre sur un aperçu du cadre physique qui donne au monastère son cachet et conditionne ses moyens d'existence ; l'A. expose ensuite la longue et glorieuse histoire de ce lieu sacré, puis nous renseigne sur la vie intime du monastère et ses relations avec le dehors. On lira avec plaisir les pages consacrées à la fameuse bibliothèque, et on se convaincra sans peine qu'étaient bien inspirés les papes et les princes chrétiens qui firent bénéficier le monastère orthodoxe de leur générosité.

Gaza nous est maintenant connue, grâce à Porphyre. Ses environs furent illustrés par S. *Dosithée* dont le R. P. BRUN publie la *Vie* <sup>(12)</sup>, courte mais combien édifiante dans sa simplicité. Nous en avons maintenant un texte sûr garanti par six manuscrits des Xe et XIe siècles ; une traduction l'accompagne : « pour conserver le plus possible au récit sa saveur originale, elle donne par principe la préférence aux expressions et aux formes du langage populaire » (p. 100). Cette biographie tranche sur la littérature hagiographique contemporaine par sa sobriété : page d'un officier, vers 530-540, Dosithée renonce à la carrière des armes pour se consacrer à Dieu ; il meurt, après six ans de vie monastique, consum-

matus in brevi, en odeur de sainteté. Mortifié, il l'était certes, lui qui accoutumé, lors de son entrée, à manger ses deux kilogs de pain, en arrive, par étapes, à se contenter d'environ deux cents grammes par jour. Et le naïf biographe se complaît à rappeler l'admirable douceur et obéissance de ce jeune moine qui vivait dans la pensée constante de Dieu, lui répétant amoureusement : « Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, ayez pitié de moi. Fils de Dieu, sauvez-moi ». Dans ce récit nous glanons bien des détails intéressants l'histoire et touchant les usages monastiques palestiniens ; par exemple : à côté de leur monastère, les moines avaient un hôpital qui leur fournissait une bonne occasion de pratiquer la charité.

Des moines palestiniens, *Saint Jérôme* est sans conteste le plus célèbre, et c'est M. MONCEAUX qui se charge de nous le présenter en un livre <sup>(13)</sup> où l'historien se double d'un lettré et d'un artiste. L'Abbé de Bethléem était profondément humain, et c'est sous cet angle que M. M. l'étudie, sans oublier de marquer le lent travail de la grâce. Cœur d'or, mais aussi polémiste dont on a surtout retenu l'humeur irascible et ombrageuse. Les dernières pages donnent la clé de ce tempérament complexe : « Jérôme était de ces hommes que sans cesse trahit leur corps... Malgré tout, il résisterait au mal pendant plus de quarante ans... mais ferait payer cher ses souff-

frances à tous ses contradicteurs » (p. 237). Si Jérôme était pointilleux lorsqu'il s'agissait de protéger sa réputation d'orthodoxie et s'il exigeait qu'on lui rendit son affection, en revanche, il était pour ses fidèles le plus délicieux des amis et le plus sûr des directeurs. De celui qu'on a appelé le « La Bruyère ecclésiastique », M. D. GORCE a traduit quelques lettres <sup>(14)</sup>. C'est d'abord à Eustochium des conseils sur la façon de garder la virginité. D'autres épîtres recommandent l'étude de l'Écriture Sainte et encouragent la virginité. Sa lettre à Népotien sur la vie des clercs et des moines contient des pages qui ne le cèdent pas au *Dialogue sur le sacerdoce*, le chef-d'œuvre de S. Jean Chrysostôme, récemment mis à la portée de tous par l'abbé MARTIN <sup>(15)</sup>.

A S. Paulin de Nole, il écrit de Bethléem : « On accourt ici de l'univers entier ; la ville est pleine de gens de toute espèce ». Sans doute ne se faisait-on pas faute de mettre à contribution sa complaisance et son érudition. Nous n'avons plus aujourd'hui cet avantage, mais, pour Jérusalem du moins, nous pouvons y suppléer par le travail du R. P. DRESSAIRE <sup>(16)</sup>, qu'un séjour de vingt-six ans dans la ville sainte a familiarisé avec son histoire, son archéologie et ses sanctuaires. Le R. P. reconnaît devoir beaucoup aux spécialistes des questions bibliques et de l'archéologie palestinienne, expose avec objectivité leurs théories et ne donne de conclusion ferme que quand la vérité

lui paraît indiscutablement acquise. On regrettera seulement que les illustrations soient si peu lisibles. Nous n'en apprécierons que mieux *Le visage de Jérusalem*, où le récit, dû à la plume experte de M. H. BORDEAUX (17) s'agrémente de documents photographiques judicieusement choisis et très réussis.

La lettre que l'Abbé de Bethléem adressait à Læta contient des pages charmantes et de fines remarques sur l'éducation des enfants, la manière de leur enseigner à écrire, entre autres, et M. DÖLGER ne manque pas de recourir à lui lorsqu'il étudie les anciennes méthodes scolaires : on trace en creux sur des tablettes de buis les caractères d'écriture pour que l'enfant s'habitue, en y passant et repassant le stylet, à les tracer correctement. La revue *Antiquité et Christianisme* (18) où nous avons relevé ces intéressantes précisions (III, p. 62-72) répond à un but très précis : saisir, dans la variété de leurs manifestations, les divergences et les points de contact entre le christianisme et les civilisations antiques, dans des études de détail qui placent sous leur vrai jour beaucoup d'usages et de faits dont l'exacte portée resterait autrement incomprise. Qu'on en juge. Soit ce texte de *S. Jean Chrysostome* dans sa première *Exhortation à Théodore* (19) : « Chacun sait que, si l'on approche d'un brasier, on peut, en tenant les lèvres serrées, braver un instant l'incendie ; mais que, s'il arrive

qu'on entr'ouvre la bouche, l'âme s'envole du corps » (p. 34). M. D. explique qu'à tort on a considéré comme particulièrement héroïques les martyrs qui, condamnés au bûcher, aspiraient la fumée et le feu ; ils ne cherchaient, au fond, qu'à abréger leur supplice. Ces remarques intéressantes sont foison dans le travail du savant professeur ; il nous oblige par là à faire un choix. Nous rencontrons d'abord l'exégèse du canon 48 du concile d'Elvire, qui interdit aux nouveaux baptisés de jeter des pièces de monnaie dans le baptistère ; cet usage, survie d'une pratique païenne, n'était pas propre à l'Espagne : les récentes découvertes faites en Crimée le confirment. (III, p. 1-25 ; 149-150). — L'habitude de marquer au fer rouge d'une croix gammée les chevaux n'a rien de spécifiquement chrétien (p. 25-62). — S. Grégoire de Nysse rapporte, dans la « Vita Macrinæ » que sa sœur portait au cou une croix de fer, et une bague dans le chaton de laquelle était renfermé un fragment de la Vraie Croix : D. en profite pour préciser les avantages que l'on escomptait recueillir de cette pratique religieuse connue des païens et à laquelle l'Eglise imprima un caractère chrétien (p. 81-116). — Plus loin il compare la législation civile et la pratique de l'Eglise naissante en matière d'adultère et nous fait comprendre l'attitude et certaines expressions de Tertullien. Il revient souvent à cet auteur in-

téressant mais difficile et étudie des passages du de Pudicitia (p. 132-148), de Idololatria (p. 192-200), de Baptismo (p. 216-219). — Le fasc. 4 contient une dissertation sur la faute cultuelle commise par la donatiste Lucilla de Cartage qui baisait une pseudo-relique avant de recevoir la sainte Eucharistie. — Dans le numéro suivant (IV, 1) on trouvera, avec une copieuse étude patristique (notre Porphyre n'y est pas oublié) sur diverses questions de théologie morale relatives au droit à la vie que possède l'être humain dès sa conception (p. 1-61), un aperçu sur le titre de Christophore qu'ascètes et simples fidèles aimaient à porter (p. 73-80). — Le dernier fascicule reçu donne quelques détails sur la légende de Longin, le soldat qui perça le côté du Seigneur, et sur la fortune qu'elle eut au moyen-âge (p. 81-94). — Il expose ensuite les croyances de l'antiquité chrétienne sur l'épilepsie, et pourquoi on écartait de l'oblation et de la communion ceux qui en étaient atteints.

(à suivre)

Fr. Jean BOUTRY, O. S. B.

Abbaye Saint-Paul de Wisques.

---

(1) Voir livraisons de mars et d'avril.

(2) *Sancti Pachomii vitæ græcæ*. in-8°, 109-474 p. Bollandistes, Bruxelles, 1932.

(3) D. C. HESSELING. *Morceaux choisis du Pré spiri-*

*tuel de Jean Moschos, avec un aperçu sur l'auteur, une introduction à l'étude de la koinè, une traduction, des notes et un index.* Coll. de l'Institut Néo-hellénique, fasc. 9. in-12°, 135 p. 30 frs. Belles-Lettres, Paris, 1931.

(4) Cahiers de la Société Asiatique, fasc. 1. in-8°, 136 p. 30 frs. Impr. nationale, Geuthner, 1933. Cette étude très sûre renseigne sur les conflits politico-religieux suscités en ces régions par les hérésies nestorienne et monophysite. Mahomet trouva le terrain tout préparé. D'après l'A., le Prophète semble être parti du christianisme pour s'en éloigner.

(5) *Quellen zur Geschichte der askese und des mōnchtums in der alten Kirche.* in-8°, 196 p., M. 7, 80. Mohr, Tübingen, 1933.

(6) *Symbolik und religiöse wertung des mōnchskleides in christlichen altertum.* in-8°, 187 p., M. 9,45. Aschendorff. Münster, 1932. Les analogies relevées avec les usages païens paraissent superficielles.

(7) *Marc le Diacre : Vie de Porphyre, évêque de Gaza.* Texte établi, traduit et commenté par H. GRÉGOIRE et A. KUGENER. in 12° CXII 79-79-80 à 156 p. 35 frs. Belles-Lettres, Paris, 1930.

(8) Et S. Jérôme se faisait l'écho des appréhensions des païens dans sa lettre à Læta : « (Le dieu) Marnas pleure, enfermé dans Gaza, et craint la destruction de son temple ». (trad. Gorce, p. 172).

(9) Cf. l'étude détaillée qu'en fait le R. P. JERPHANION dans : *Orientalia Christiana*, XXII-3, n° 70, Juin 1931.

(10) *Serapion of Thmuis against the Manichees.* Harvard theological studies, XV. in-8°, 80 p., 1.50. Harvard University Press. Cambridge (Mass.) 1931.

(11) *Hê monê tou orous Sina.* in-8°, XIX-440 p., cartes, ill. Athènes, Le Caire, 1932.

(12) *De Oriente documenta, studia et libri : Orientalia Christ.* XXVI-2, n° 78, 266 p. Mai-juin 1932. Signalons dans cette même livraison l'étude du R. P. DE JERPHANION sur *le Calcul de la férie*, où il indique un procédé pour trouver quel jour de la semaine tombe une date donnée et contrôler les indications chronologiques transmises par les anciens auteurs. Il sera permis d'estimer plus simple dans la pratique la méthode que Dom TAILLEFER expose dans *L'abrégé du calendrier* (Desclée St-Jean, plaquette, 5 frs) et résume sur un petit carton peu encombrant.

(13) *S. Jérôme, Sa jeunesse, l'étudiant, l'ermitte.* in-12° 238 p., 15 frs. Grasset, Paris, 1932. Pour être complet, il nous faut signaler ici une nouvelle traduction des biographies monastiques dues à la plume de JÉRÔME : *Les moines dans le désert* (Lectures chrétiennes, III. in-16°, 216 p. Rédier, Paris, 1932).

(14) *Lettres spirituelles de S. Jérôme. I La doctrine spirituelle.* B. P. S. 222 p. 10 frs. Gabalda, Paris, 1932.

(15) Trad. nouvelle. in-12°, 321 p. Garnier, Paris, 1933. Pour la seconde partie du volume, le choix de l'abbé MARTIN s'est porté sur les *Lettres à une jeune veuve*, (Olympias) et le *Discours sur le mariage*.

(16) *Jérusalem à travers les siècles.* in-12°, 530 p., cartes ill. plans. 30 frs. Bonne Presse, Paris, 1931.

(17) Coll. Les beaux pays ; petit in-4°, 158 p., 200 héliogravures. Arthaud, Grenoble, 1931.

(18) *Antike und Christentum*, petit in-4° ; III 1, 2-3-4. (1932) 319 p., 16 pl. — IV, 1-2. (1933) 152 p., 4 pl. M. 5 par fascicule. Aschendorff, Münster.

(19) *Exhortations à Théodore*, trad. LEGRAND. B. P. S. 236 p., Gabalda, Paris, 1933. Ce volume contient les plus belles pages de S. Jean Chrysostome sur la confiance en la Providence : un choix des *lettres à Olympias*. La traduction nous paraît plus nerveuse que celle mentionnée ci-dessus.

## Le Sens des Faits

---

### Les fêtes trifluviennes

Elles ont duré deux mois. Il fallait une forte dose de présomption pour entreprendre de tenir toute une population en état d'effervescence patriotique pendant huit longues semaines ! Notre peuple est si dur à la détente et il retombe si vite à la normale après ses moments d'exaltation nationale ! Les Trifluviens ont quand même risqué le coup et ils l'ont réussi.

Il n'y a de leur part ni vanité ni exagération à se vanter d'avoir maintenu leur ville en état d'enthousiasme permanent pendant toute la durée des fêtes de leur troisième centenaire, soit du 30 juin au 31 août ! Durant ces deux mois, pas un seul fléchissement, aucune note discordante. De l'emballement... raisonnable, de la gaieté, du mouvement, du soleil dans les yeux et dans les cœurs ! La population entière était « prise aux entrailles », selon la réflexion d'un visiteur, habitué pourtant aux grands mouvements de foules.

Un pareil résultat ne pouvait s'obtenir sans une longue préparation. Dès 1926, huit ans avant le trois centième anniversaire de la fondation de la ville des Trois-Rivières, un groupe d'amis de l'histoire avait amorcé une campagne de réveil régional. Ce mouvement fut poussé avec vigueur. Rien ne fut négligé pour stimuler l'âme trifluviennne, la rendre plus réfléchie, plus attentive aux leçons du passé, plus fière des trois siècles de civilisation dont elle portait l'empreinte. Les journaux popularisèrent les noms et les événements les plus marquants de la vie trifluviennne ; des pèlerinages annuels s'organisèrent

aux lieux illustrés par quelque fait important ; une collection d'histoire locale offrit au public une trentaine d'ouvrages consacrés exclusivement à des thèmes trifluviens : biographies, monographies paroissiales, récits, légendes, etc. ; la conférence et le film achevèrent de fixer l'esprit distrait de la foule sur les beautés et les richesses du pays qui s'appêtait à célébrer ses trois siècles d'existence. Cet effort concerté et méthodique d'éducation régionale, poursuivi pendant quelques années, finit par avoir raison des plus indifférents et par créer l'atmosphère requise pour les manifestations retentissantes qui se préparaient.

Aussi, dès l'ouverture des fêtes, le 30 juin, on sentit qu'il y avait quelque chose de particulier dans l'air. Avec un ensemble significatif la population avait donné dans le mouvement et toute la ville s'était fait un visage neuf. Des maisons rafraîchies et enrubannées souriaient dans la verdure ; les drapeaux fleurdelysés et les écussons aux armoiries des vieilles provinces française animaient les rues et les demeures ; déjà des groupes de citadins avaient revêtu les costumes de la France ancienne et mettaient une note savoureuse dans la grisaille de la foule moderne. Toute cette allégresse des choses et des gens gardait cependant un caractère de retenue et de mesure. Pas d'exagération ni d'exaltation. Du calme, de la dignité, de l'ordre. Les milliers de personnes massées sur les quais pour l'arrivée du Cardinal et du Délégué apostolique, comme pour tous les autres grands spectacles des fêtes, avaient une attitude grave, presque recueillie.

Cette ferveur contenue et frémissante devait se maintenir jusqu'à la fin d'août. C'est peut-être là un des points caractéristiques où se révèle le plus nettement la valeur profonde de l'ébranlement spirituel provoqué par la célébration du troisième centenaire trifluvien. Cet ébranlement spirituel se manifestait partout ; on le sentait, on le palpait presque ! Et le 30 août, devant les membres de la délégation française, le président du Comité d'organisa-

tion, Mtre L.-D. Durand, pouvait clamer, sans paraître ridicule, que la ville des Trois-Rivières avait réalisé, en cet été 1934, « *le plus formidable effort de résurrection française qui se soit accompli en Amérique* ». Quelques heures avaient suffi à nos hôtes pour sentir dans quelle mesure cette affirmation était justifiée. Monsieur L.-D. Durand ajoutait : « Durant deux mois nous avons tenu notre population sur pied. Durant deux mois nous avons couvert notre ville d'écussons aux armoiries des seize vieilles provinces de France d'où sont issus les pionniers de ces lieux sacrés. Durant deux mois nous avons convié nos gens à célébrer, en des manifestations populaires, les gestes accomplis ici par leurs aïeux, et nous les avons fait communier dans un tumulte français à toute la grandeur et à toute la beauté de leurs origines ».

« Ce fut un bain d'héroïsme qui, en lavant les mesquineries de la vie de tous les jours, haussait nos gens à la dignité des héros de qui ils procèdent et les faisait participer charnellement à ce fleuve d'image qui, magnifiant la perspective de notre histoire, lui donne figure d'épopée ».

En ces quelques lignes apparaissent les préoccupations maîtresses des organisateurs : donner à chaque manifestation, à chaque item du programme, la valeur d'une vaste et vivante leçon d'histoire mise à la portée de toutes les classes et de tous les âges. Sans négliger les déploiements à grand apparât, destinés à frapper les imaginations et à attirer les visiteurs, on s'est appliqué surtout à toucher le cœur et l'esprit de la population. Sous l'éclat des parades, des spectacles historiques, palpait constamment un souffle spirituel montant du passé comme une flamme. Les personnages anciens reprenaient corps et vie sous les yeux de la foule. Ils agissaient et parlaient dans les prestigieux spectacles historiques des « pageants », puis on les retrouvait, solennels et graves, dans ces défilés où toutes les grandes figures familières de l'histoire parcouraient les rues modernes de la cité pour la joie et l'émotion des foules

massées le long des trottoirs. Une vingtaine de grandes démonstrations en plein air ont ainsi gravé à jamais dans l'imagination et le cœur du petit peuple trifluvien des impressions grandioses qui y demeureront comme un appel constant à la fierté.

Mais l'âme des siècles anciens ne se retrouvait pas seulement dans les spectacles à grand éclat offerts à la population par les organisateurs des fêtes. Elle revivait de façon plus intime et plus émouvante à travers les menus faits de l'existence journalière. Sur la ville fleurie en permanence de drapeaux et d'armoiries flottait une allégresse contagieuse. Les rues étaient animées d'une vie exubérante. Des enfants en costumes normands, bretons, provençaux, allaient et venaient, très à l'aise parmi leurs camarades vêtus à la moderne ; ils formaient des groupes d'une grâce, d'une gentillesse charmantes. Des jeunes filles en toilettes archaïques mettaient partout une pointe de finesse et d'élégance françaises. Dans les magasins, dans les restaurants, même impression rafraîchissante. Derrière les comptoirs et autour des tables évoluaient des jeunes filles qui semblaient descendus des estampes du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècles. Les troubadours venaient, plusieurs fois la semaine, égayer la ville. Aux carrefours des rues, sur les places publiques, ils dansaient, chantaient, pour la plus pure joie de la foule, ravie de retrouver sous sa plus belle forme la gaieté et la finesse d'esprit de la race française. Les affiches elles-mêmes s'étaient mises au diapason de cette résurrection française. Des auberges au titre savoureux invitaient à se restaurer ou à se rafraîchir : l'Auberge du Coin, l'Auberge du Vieux-Moulin, le Café de la Mauricie, le restaurant du Cherche-Midi, Au Flambeau, etc. (1).

---

(1) La survivance de plusieurs noms géographiques plus que français : à la française, devrait suffire à stimuler le zèle pour la reffrançisation de notre voirie citadine ou ru-

Toute cette vie joyeuse, pleine de mouvement et de coloris, se déroula avec abandon et spontanéité pendant deux longs mois. Plus que tous les discours, ce bain prolongé de vie française laissera une durable empreinte. Pour avoir vécu de telles heures les Trifluviens se sentiront désormais plus intimement soudés à la vie passée. Guéris de certaines légèretés et de certains oublis, ils ne voudront plus se laisser séparer des grands courants spirituels qui passent d'une génération à l'autre et que nous ne pouvons interrompre sans risquer de périr !

*Abbé Albert Tessier*

### Le guidisme trifluvien

On a beaucoup parlé de guidisme en ces derniers temps. En moins d'une année, des compagnies se sont formées à Montréal, et à Québec. Il existe déjà dans le Nouveau Brunswick. Franchissant les lignes ontariennes avec le futur groupement d'Ottawa, le mouvement s'é-

---

rale. N'a-t-on pas relevé dans une excursion de pêche aux environs de la Baie St-Paul, ces charmantes appellations : La Passe des Monts, La Descente des Prêtres, Piqué de la Gomme (rappel d'un procédé en usage pour l'exploitation des résineux). Mais pourquoi quitter la Mauricie ? Ce cher monsieur Durand, que son tragique accident nous invite à citer et reciter sans cesse, disait encore à la Délégation française en célébrant notre *aptitude à durer* : « Quelle joie vous eussiez éprouvée en remontant le cours de ce Saint-Maurice aux eaux grises, encastré dans des montagnes feuillues, à entendre les beaux noms de ses tributaires qui chantent aux oreilles comme les rivières elles-mêmes rient au soleil : la Croche, La Ruban, le crique Clair, le rapide de la Cuisse, celui du Manigance, et j'en oublie dix. Ici c'est la côte de l'Oiseau, là c'est celle de la Pointe à la Mine, plus loin c'est la Bergeronne qui nous descend vers la Grande Anse, dernière étape avant la Rivière aux Rats tapie aux pieds du ruisseau du Lac Vassal ».

tendra bientôt aux Provinces de l'Ouest avec le groupement de St-Boniface du Manitoba.

En avril dernier, Son Excellence Monseigneur Comtois, évêque auxiliaire, approuvait les statuts du guidisme trifluvien, proclamant la reconnaissance officielle du guidisme comme œuvre d'apostolat laïque, d'action catholique dans son diocèse des Trois-Rivières.

Dans une inoubliable veillée d'armes au Sanctuaire du Cap de la Madeleine, la nuit du 16 juin, les fondatrices, puis toutes les guides renouvelaient leur promesse et consacraient l'œuvre à la Sainte Vierge. Le lendemain, en présence des déléguées montréalaises et québécoises, des cent soixante-cinq guides et Jeannettes du diocèse, Monseigneur Comtois célébrait au Sanctuaire du Cap, une messe pontificale, bénissait les étendards guides et l'après-midi, inaugurait le nouveau local où l'œuvre s'était transportée en mai dernier. Au matin de cette apothéose, nous eûmes le très grand bonheur de recueillir des lèvres mêmes de Son Excellence, ce simple mais éloquent témoignage de satisfaction : « Mes chères guides, je suis content de vous ».

L'aimable directeur de la « Revue Dominicaine » m'invite à écrire du guidisme trifluvien. Mes souvenirs, datant de trois ans à peine, paraîtront désuets aux enthousiastes apôtres du guidisme d'aujourd'hui. Je les veux quand même rappeler, espérant que leur évocation soutiendra le courage de quelque cheftaine aux prises avec les difficultés inhérentes à l'organisation d'une œuvre nécessitant une adaptation aux circonstances locales. Dans cette évocation, j'unis en une même pensée les sept fondatrices, inconnues la veille, dont la communauté d'idéal fit des sœurs et qui apportèrent à l'œuvre le meilleur d'elles-mêmes. Il s'agit de leur cette œuvre, car c'est de leur travail, de leur dévouement, de leurs sacrifices, de leurs souffrances les plus intimes que s'est formée l'âme du guidisme pendant que s'organisait sa vie extérieure et ma-

térielle.

Notre rêve, ce n'était rien moins qu'organiser un mouvement d'éducation, d'apostolat et d'action foncièrement et pratiquement catholiques, capable de former des femmes de caractère, femmes de foi, d'honneur, d'initiative, « prêtes » dans leur corps et dans leur âme, à toutes les tâches, à tous les dévouements.

Pour réaliser ce rêve accordé à tant de besoins urgents en notre pays, il fallait une méthode moderne propre à former les âmes modernes. Les moyens de formation reconnus du guidisme français adaptés à notre mentalité et à nos exigences physiques et spirituelles, semblaient les plus efficaces : développer par le sentiment de l'honneur, l'initiative et l'effort personnel en les orientant vers le service et le dévouement, dans la soumission à la hiérarchie religieuse, civile, familiale.

Au temps de la fondation, on ignorait tout, ou à peu près, du guidisme français en notre région. Le mouvement similaire anglais existait en notre ville, restant aux yeux de tous un passe-temps utile et agréable, bon tout au plus pour les fillettes. La surprise fut grande de voir des jeunes filles endosser l'uniforme juvénile, jouer des jeux d'enfants, apprendre tout une technique d'une utilité douteuse, pour les profanes, et surtout s'astreindre volontairement à une discipline aussi sévère que la discipline du pensionnat qu'elles avaient abhorrée. C'était fou, et plus fou encore de vouloir par ce moyen réaliser le grand rêve qu'elles caressaient. Les plus indulgents des éducateurs qualifiaient notre ardeur de feu de paille, de lubie de pensionnaires et attendaient paisiblement le jour des obsèques. Les blasés, les sceptiques ne ménageaient ni leurs railleries ni leurs sarcasmes. Quelques éducateurs plus avertis, dont au premier rang, Monseigneur Comtois, attendaient les résultats.

Je ne m'attarderai pas à d'écrire l'évolution du Mouvement, les pénibles débuts de notre pauvreté mendicante,

sans autre richesse que la bénédiction de Monseigneur, sans l'appui d'aucune autorité locale ; mais je décrirai le guidisme, tel que nous le vivons, sans prétendre d'ailleurs à l'originalité de nos moyens.

La formation physique n'a rien de rigide ni d'austère. Les guides connaissent et pratiquent une grande variété de jeux qui restent pour elles la plus agréable forme d'exercices et pour d'autres aussi, car les enfants passent encore des après-midi de jeux en plein air dirigés par les guides. Une cheftaine institutrice est par le fait même organisatrice de jeux dans son école.

Les samedis et jours de congé, nous allons au bois, sur les côteaux. Quel plaisir de faire le cueillette du bois, de préparer là, sur un foyer de fortune « au nez du vent » le repas de l'équipe. Le grand air nous a mises en appétit. L'entrain, les taquineries, la bonne humeur assaisonnent opportunément l'omelette sablée et le blé d'inde cendré. Faut-il parler du grand camp annuel si longtemps désiré, si vite passé. La vie y est rustique, pleine d'imprévu. Les travaux de pionnière ont leur charme : montage et démontage des tentes, au besoin construction de radeaux, on va même chercher au bois le mât d'honneur. Mais la préférence des guides est aux longues excursions. Coiffée d'un large chapeau de paille, bâton à la main, sac au dos, la guide s'en va à travers champs, sous bois. Ici c'est le ruisseau qu'avec une joie d'enfant elle traverse au gué, là, les rapides qu'elle va admirer. On fait halte. Le bon repas sur la mousse, la sieste où les bottes se déchargent des milles enjambés, puis elle revient dans le calme du soir, lasse mais si heureuse. La chaleur du bon feu de camp pénètre ses membres fatigués : sur la rude paillasse, un sommeil profond va tout réparer. Quel regain de vie ! après le camp, elle rentre gaiement à la maison où, par l'accroissement de son énergie, le devoir va lui sembler plus facile.

En ville, elle a d'ailleurs de quoi occuper ses dix doigts. Elle ne craint pas les mots effarants d'astiquage, de lavage, de nettoyage, de tout ce qui rime avec ménage. Au local comme à la maison ils sont maintes fois au programme. Plus encore, faut-il se servir de l'égoïne, du marteau, elle convertit les caisses en meubles aussi solides qu'originaux et artistiques.

Pour être différente, la formation intellectuelle guide ne remplace pas celle de l'école, mais la complète, en l'augmentant de connaissances utilitaires et en donnant l'occasion de pratiquer la théorie apprise ailleurs. En plus des programmes guides de formation générale, des cours spéciaux nous sont donnés. Les cheftaines et les guides bénéficient d'un cours de secourisme donné par un médecin. La pratique suit de près la théorie. Une cheftaine peut prendre charge de l'Infirmierie au grand camp d'été pendant l'absence imprévue et prolongée de l'infirmière. Une guide instructrice prépare ses compagnes au brevet à la grande satisfaction du médecin examinateur. Les cours d'art culinaire y sont tout à fait pratiques. Une fillette de quatorze ans, désolée de quitter le grand camp avant la clôture, prépare à la maison des mets délicieux. Son père étonné lui demande : « Mais, où as-tu appris cela ? » — « Au camp », répond-elle avec fierté, puis elle se hâte d'ajouter : « J'aurais tant voulu y rester pour passer mon brevet de cuisinière ». Son père nous l'a ramenée le lendemain.

Quant aux cheftaines, elles dirigent à tour de rôle la préparation des repas, pour les cent guides du camp. Des cours de puriculture, de comptabilité, de dessin sont aussi organisés. Mais, le plus intéressant c'est le cours de morale. Il se donne au local trois fois le mois. C'est un cours bien régulier, suivant l'ordre du catéchisme. Malgré la gravité de la matière, la tenue scolaire n'a encore ici aucune rigidité. Aux cheftaines et aux assistantes, assises autour de la longue table où il préside, l'Aumônier Gé-

néral donne son cours théorique puis en fait l'application pratique à la formation de cheftaines de Guides catholiques. Puis, la discussion s'amorce, les objections surgissent, les questions et les sous-questions ; les explications suivent amenant chacune à réaliser l'importance pratique du point enseigné. Que d'inoubliables leçons d'humilité nous avons apprises à ces cours ! Quelle pédagogie pratique ! Les péchés capitaux ont l'avantage de convenir à tout le monde et je me souviens d'un cours sur l'orgueil au sortir duquel une cheftaine avouait simplement avoir trouvé quatre chapeaux à sa tête !

La formation morale s'entend, dans le guidisme, non seulement au sens de l'acte volontaire qui donne à tout effort sa valeur morale et surnaturelle, mais surtout de l'acquisition d'un capital fixé d'habitudes de générosité, du don joyeux et constant de soi au service des autres, dans la simplicité du geste, sans autre récompense que celle de savoir qu'on fait la volonté de Dieu. Ce point a été considéré comme essentiel par les fondatrices et l'Autorité ecclésiastique les y a solidement appuyées.

Le guidisme trifluvien en a peut-être perdu un peu de son caractère militaire, la gymnastique a pu être négligée, les alignements moins parfaits, mais la formation naturelle et surnaturelle de la volonté et du cœur reste le point central et convergent de tous les efforts faits pour assurer la robustesse de la santé et l'ampleur des connaissances.

Ce travail est évidemment plus difficile, car l'idéal, c'est de devenir sainte, ni plus, ni moins ; et, il y a tant de saintes dans les niches, tant de vies inimitables, et tout près de nous, si peu de saintes qui marchent, qui parlent, qui agissent.

Or, au local, au camp, il faut l'Aumônier Général, la Commissaire, les Cheftaines exigent que l'idéal guide soit vécu que la volonté d'y tendre soit prouvée par des

actes.

Le bilan du progrès, en cette matière s'établit non à la grosseur du bagage de connaissances acquises mais à l'accroissement de la capacité d'apprendre, de voir, d'observer, de juger, de retenir et de pratiquer, constatée dans la vie de tous les jours, dans les menues occasions de rien qui emplissent les journées de l'enfance, de l'adolescence et si souvent de toute la vie. Et puisque c'est une œuvre catholique que nous voulons faire, nous faisons tout reposer sur une vie intérieure intense. La piété des guides est simple, sans apprêt mais pleine d'élan. Notre-Seigneur est pour elles un Être vivant. Elles aiment vivre en sa compagnie. Au camp, en excursion, au local, c'est toujours le moment d'entendre parler de Lui. Si la cheftaine demande : « Qu'allons-nous faire maintenant ? » C'est infailliblement la même réponse : « Parlez-nous donc ! ». Elle sait de qui il faut parler. Il faut avoir vu leurs yeux fixés sur nous, avoir senti leur cœur battre à l'unisson du nôtre pour savoir combien elles L'aiment et vivent pour Lui.

La vie guide doit tout concrétiser. Les principes, la loi, la promesse ne sont pas un « habit des dimanches » mais une obligation constante de la vie quotidienne. Trois mois, au moins, de probation sérieuse, apprennent à la novice, ce qu'il en coûte de les garder. Consciente de ses responsabilités, elle pourra dire : « Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, *je m'engage* ». La promesse n'est pas le terme, mais le premier pas de sa vie guide où désormais elle joue un rôle actif, sous la direction discrète et sûre de la cheftaine, soumise elle-même, et connaissant toutes les joies pénibles de l'apostolat. Ce rôle, elle le répète au local, à la maison, en toute occasion. Mais la vie au camp est pour elle une occasion perpétuelle.

La vie au camp est une vie rude et simple, qui ne va pas sans sacrifices... de sa volonté propre toujours soumise à la volonté d'un chef hiérarchique, à une discipline

qui, pour être librement acceptée, n'en conserve pas moins son autorité ; sacrifice de son amour-propre — tout ce qui apparemment nous rend différentes des autres : caractère, éducation, richesse, talents, n'existent que comme les complexités et les raffinements du confort moderne : au camp on travaille de ses mains, jusqu'à en porter les marques ; sans distinction de personne, on fait la cuisine générale, les corvées de légumes, les différents services généraux ; on prend la nourriture commune dans des ustensiles propres mais rudimentaires ; on se lave à l'eau froide de la rivière, on couche sur la paille.

Si la vie au camp impose des sacrifices, il en est aussi qu'elle suggère : c'est l'oubli de soi dans le don de soi. Il y a des sacrifices personnels, petites et grandes B. A. que Dieu seul connaît : services matériels, B. A. spirituelle de joie, de sympathie, de conseil, délicieuses parfois de délicate charité ; il y a les sacrifices collectifs : tel groupe travaille en chantant sous un soleil de plomb, à l'installation d'une marquise qui servira au groupe voisin ; telles guides, au matin d'une grande excursion vivement désirée, demandent à rester au camp ; la permission accordée, elles aident joyeusement aux préparatifs de départ, puis se multiplient pour que les services ne se ressentent en rien de l'absence des guides. Malgré leur rude journée de travail, elles vont à la rencontre des excursionnistes pour partager, au retour, la joie qu'elles leur ont préparée. Que de délicatesses à l'arrivée ! La Vierge illuminée les accueille. Sur la table fleurie, éclairée par deux fanaux, la soupière fumante les invite au repas ; tout près, un bon feu pétille. Pendant que la flambée joyeuse réchauffe les membres fatigués, cette rayonnante charité pénètre et réchauffe les âmes. Une assistante écrivait fort heureusement en parlant de la joie scout : « Plus on en donne, plus on en reçoit ». C'est toujours vrai et les plus heureuses ce soir-là, c'étaient celles qui faisaient leur, la joie

des autres quelle leur avaient préparée.

Nous nous sommes préoccupées aussi de former individuellement à la vie sociale et civique. La guide, que l'on a vue mêlée à la vie commune, ne l'est pas comme un individu perdu dans une masse. Elle fait partie d'un groupe de six, ayant sa vie propre, sa mentalité particulière, ses occupations spéciales, dont l'honneur, la réputation sont l'affaire de toutes. Chaque membre apporte au travail, au jeu, au dévouement, toute sa compétence, toute son habileté, toute son âme, pour l'honneur de l'équipe. Dans l'intérêt général de l'équipe, un sacrifice personnel est volontairement accepté. Cet intérêt cependant, reste subordonné à l'intérêt supérieur de la Compagnie, groupe de quatre équipes. On retrouve ici, développés à différents degrés, le sens familial dans l'équipe et dans la Compagnie, le sens social.

Les Guides ainsi formées sont apôtres déjà, par le seul rayonnement de leur vie intérieure intense, par leurs petites et grandes B. A., par l'exemple de leur vie franchement catholique, dépouillée des niaiseries de sainte nitouche, comme des exagérations du snobisme.

Les Cheftaines et Assistantes font déjà dans l'œuvre elle-même, un service de tous les instants, sous la direction et la surveillance immédiates de l'autorité diocésaine, représentée par l'Aumônier Général, dont l'active participation à la vie de nos compagnies donne à l'autorité de l'Eglise, une forme tangible, demandant et exigeant des soumissions effectives.

C'est au local qu'on répare, rafraîchit, refait les vêtements quêtés pour les pauvres et qu'on va porter soi-même, la veille de Noël. La seule année 1931, on comptait quatre cents vêtements distribués à des familles pauvres, dont deux sont restées nos protégées depuis.

Dans l'une d'elles, la naissance de la seizième enfant a été l'occasion d'un baptême guide. La Commissaire portait l'enfant, tandis que la cheftaine de Ronde était mar-

raîne ; les jeannettes de la Ronde étaient représentées au baptême de leur protégée.

Au local, on reçoit les Adhérentes, qui se réunissent en cercle d'étude et sont bien un peu de la famille tout en n'étant pas de vraies guides.

A l'extérieur, les guides participent à des fêtes missionnaires, patriotiques, font le service d'ordre dans des organisations de charité. Les aînées font du service à la Colonie de Vacances, ou en ville, comme organisatrices de jeux. Elles visitent les malades, depuis la simple visite de sympathie aux services les plus héroïques, il y en a de tous les tons. Qu'il me suffise de vous citer le cas d'une vieille cancéreuse abandonnée par le médecin. Sa plaie est horrible, d'une odeur infecte ; sa chambre, d'une pauvreté et d'une malpropreté navrantes. Le mari et le garçon sont là, impuissants devant une maladie si grave. Le cas est découvert par une humble guide, sténographe dans un grand bureau. Elle trouve le moyen d'aller le matin, faire la toilette de la malade et le soir, au retour du bureau, de lui faire une lecture pieuse. Les après-midi du samedi et un jour de fête légale, elle fait le nettoyage à grand renfort de coups de brosse et de balai. Un regard au crucifix pour soutenir le courage et remettre en place le pauvre cœur qui bondit, un sourire à la pauvre vieille, puis fredonnant un cantique, elle continue. Le service dure trois semaines, partagé les derniers jours par deux autres guides mises au courant. Elle la prépare à la communion, la fait administrer. Avec la garde-malade demandée pour les pansements, les trois guides sont à son chevet, la veille de sa mort, récitant les prières des agonisants. Le lendemain en revenant du bureau, la sténographe voit battre le crêpe à la porte, elle éclate en sanglots... Sa pauvre vieille !.. Elle est morte !

Une autre, cheftaine institutrice, celle-là, après avoir dirigé un camp de jeannettes, va, durant quatre semaines de vacance servir comme infirmière bénévole au camp des

Enfants infirmes à Chateauguay. Trente-huit enfants malades, des pires infirmités, dont trois sont immobilisées dans des chaises roulantes. Elle y met tant de soins et de dévouement qu'à la fin du camp, deux peuvent se servir de leurs membres et se mouvoir seules.

On l'a vu, la didactique spécifiquement guide concrétise tout pour garder des dangers de l'intellectualisme outrancier et empêcher que la vertu reste une acquisition de principes appris par cœur. Ce sont ces guides, apôtres qualifiées, entraînées à l'apostolat, rompues au service discipliné, que le Guidisme met à la disposition de l'Eglise, pour agir ou réagir, selon ses directives.

Je n'ai encore rien dit, cependant. Il faut vivre avec les guides, être leur cheftaine pour constater l'efficacité chrétienne de la méthode guide, pour sentir dans quel courant de vie intérieure intense, leur âme est entraînée, être le témoin des B. A. spirituelles de leur renoncement...

Elles vivent déjà, sans y songer, presque tous les points des règlements imposés par les ligues féminines et les associations pieuses.

Le guidisme n'a rien perdu de son entrain, de son esprit d'ardente aventure mais, c'est d'épopée spirituelle qu'il s'est passionné.

*Blandine Neault,*  
Commissaire des Guides Catholiques  
du Diocèse des Trois-Rivières.

---

## L'Esprit des Livres

---

Georges LANGLOIS. — « Histoire de la population canadienne-française ». Editions Albert Lévesque, Montréal. Prix: \$1.25.

Cet ouvrage fait partie de la série « Documents historiques » des « Editions Albert Lévesque ». A l'opposé des séries françaises qui répondent à un plan préconçu, celles de M. Lévesque sont des groupements un peu factices où certains ouvrages semblent introduits plus ou moins arbitrairement. Cette fois pourtant, l'Histoire de la population canadienne-française de M. Langlois a bien les caractères d'un document historique. Elle se range sans effort dans cette série, et en fait voir l'utilité.

M. Georges Langlois — j'emprunte ces détails à l'Editeur — est rédacteur à l'*Ordre*. Il a précédemment été attaché à la *Presse* et au *Canada*. Diplômé de l'Ecole de Journalisme de l'Université de Montréal, ancien élève de l'Ecole des Sciences sociales, économiques et politiques de la même université, il est le seul Canadien titulaire des diplômes de l'Ecole de Journalisme et de l'Ecole des Hautes Etudes Sociales de Paris. Son ouvrage, légèrement remanié depuis, a fait le sujet d'une thèse présentée à cette dernière institution sous le titre « Le facteur démographique de la survivance française au Canada » et a mérité à son auteur le diplôme de l'Ecole avec les plus grands éloges du jury et la plus haute mention que cette école pouvait attribuer.

L'ouvrage hautement apprécié à Paris devrait l'être pour le moins autant au Canada. Il apporte en tout cas

quelque chose de nouveau. Comme le fait remarquer l'auteur dans son introduction, c'est la première fois que le facteur démographique de la survivance française au Canada fait l'objet d'une étude d'ensemble. « Les meilleurs auteurs, écrit-il, se bornent à constater le fait de cette survivance, les politiciens s'en croient volontiers les artisans et le clergé y voit le signe d'une destinée providentielle ». Il ajoute : « Nous ne discuterons pas cette dernière affirmation qui ne saurait faire l'objet d'une démonstration scientifique : si la Providence est intervenue, ce n'est pas par un fait miraculeux éclatant, mais par l'intermédiaire de ce qu'on appelle les causes secondes ». C'est l'évidence même. Mais je ne crois pas que le clergé ait jamais voulu dire autre chose. Le P. Lamarche a été le premier à ma connaissance à parler du miracle canadien. L'expression reprise par Maurice Barrès est revenue depuis lors, et jusqu'à ces jours derniers, sur les lèvres de nos orateurs tant sacrés que profanes. Ni les uns ni les autres n'y ont vu une dérogation aux lois de l'histoire. Les premiers toutefois, sachant par l'Évangile qu'*aucun cheveu de notre tête ne tombe sans la permission de la Providence*, ne pouvaient manquer de voir la volonté de Dieu dans l'enchaînement des causes qui ont assuré notre survivance. Ils étaient donc conduits logiquement à scruter ses desseins à notre égard. Ce n'est plus de la science historique, mais c'est encore de la science puisque c'est de la théologie.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Langlois expose les faits : une population exclusivement française qui grandit grâce à l'immigration et à un accroissement naturel extrêmement rapide. A partir de la conquête, le groupe français au Canada tend à devenir une minorité de moins en moins importante. « Devant cette perspective, conclut l'auteur, les Canadiens-français doivent se camper en réaction constante, systématique, contre la tendance évidente et inévitable à la centralisation et

à l'uniformisation de la Confédération ».

La seconde partie nous fournit une explication basée sur les doctrines et sur la politique démographique, coloniale et économique de la France et de l'Angleterre. De nombreux appendices et une riche bibliographie complètent le travail.

L'auteur avoue lui-même qu'une étude de ce genre ne peut être encore définitive. Il faudra que chacun des points soit repris dans des monographies détaillées. Ce qu'il nous offre, c'est une sorte de cadre où toutes les études de détail pourront venir s'insérer. Ce cadre pourtant est loin d'être un cadre vide. Les faits qu'il a recueillis, l'explication qu'il en donne, constituent déjà une histoire qui pourra s'enrichir, se préciser, mais sans se modifier profondément. C'est en tout cas un précieux instrument de travail que tous voudront utiliser. Un tel ouvrage fait honneur à l'auteur et aux écoles auxquelles il doit sa formation.

*M.-C. Forest, O. P.*

Jean BRUCHÉSI. — « L'Épopée canadienne »  
(*Pour la jeunesse*). Illustrations de René  
Chicoine et de Jean-Paul Lemieux. 200 p.  
Editions Albert Lévesque, Montréal, 1934.  
Prix : \$0.75.

Comment ne pas être frappé tout d'abord par l'aspect typographique de cet album où l'auteur, en traits essentiels, pour le bénéfice des petits, résume les faits et gestes de notre Histoire ? C'est la meilleure réussite de la Maison Lévesque dont certaines publications nous offusquent par leur apparence étriquée et banale. Le présent ouvrage, bien qu'imprimé sur papier coquille, signale au juste quatre errata ! Une couverture des plus attrayantes, mélange sans confusion de couleurs et de symboles ; des des-

sins à l'encre bleue comme celle du texte, variant avec les chapitres, mais reproduits en double au haut des pages ; dessins d'un art très moderne où cependant une imprécision voulue, évoquant avec grâce les ombres du passé, remplace les grossières caricatures inspirées par la sensation du moment ; le tout complété par deux bonnes cartes répondant à l'ancienne et à la nouvelle géographie du Canada : en voilà assez, semble-t-il, pour inspirer à nos éditeurs et imprimeurs le souci de la chose bien faite, l'estime de leur métier.

Le pittoresque du récit n'égale pas la présentation du volume. M. Bruchési n'est rien moins qu'un créateur d'images, *il sait néanmoins décrire*. Au reste, tout ce qui réclame ordre et clarté dans l'exposition, justesse et sobriété de style trouve en lui le meilleur interprète. C'est ainsi qu'il excelle dans la communication, le rapport. Je me souviens d'un compte-rendu de mission, présenté à l'Université de Montréal, qui provoqua des applaudissements d'autant plus spontanés que l'auteur, absent de la réunion, s'était fait remplacer pour la lecture. La même sûreté d'information, la même sagacité de jugement, la même aisance à discerner l'accessoire du principal, soutiennent M. Bruchési passant du communiqué ou du récit de voyage, à l'histoire. Il était donc dûment équipé pour offrir à la jeunesse des narrations à sa portée. Si la tâche paraît d'une facilité relative en ce qui concerne l'origine et les premiers développements de la colonie, il n'en va pas de même pour la période anglaise. Conquêtes de régimes, formations de partis, débats parlementaires, rien de tout cela ne mord sur les sensibilités en éveil et les neuves imaginations. M. Bruchési franchit la passe pour se retrouver tout entier, lui et sa manière, dans l'exposé de notre situation actuelle.

Pour une appréciation plus générale des mérites de M. Jean Bruchési et de sa manière opportune d'envisager l'histoire nationale, je me permets de référer à l'article

publié ici en juillet-août

De retour dans leur pays, les membres de la délégation française aux Fêtes de Cartier auront à cœur de graver dans la mémoire de leurs enfants la physionomie et l'histoire du peuple canadien. Voici un ami et un frère qui se tourne vers cette jeunesse lointaine pour lui offrir un livre qui deviendra peut-être son livre favori. Ajoutons, pour ce qui concerne la nôtre, qu'en fait de récompenses officieuses ou officielles destinées au petit peuple des écoles, on ne saurait nulle part trouver mieux que « L'Épopée canadienne ».

M.-A. Lamarche, O. P.

Isabelle RIVIÈRE. — « Sur le devoir d'imprévoyance ». — *Petit traité d'économie pratique*. — Les Editions du Cerf, Juvisy, Seine-et-Oise. — Prix : 15 fr.

Les ouvrages à la marque du paradoxe sont à la mode. Une collection vient d'être consacrée à l'éloge des défauts. On reprend le vieux thème d'Erasmus faisant *l'éloge de la folie*.

Peut-on dire que Mlle Isabelle Rivière, avec son livre *Sur le devoir d'imprévoyance*, ait tenté à son tour de renouveler le genre ? Son inspiration se rapproche certes le moins possible de celle qui a dicté au grand humaniste hollandais ses très fines malices de misantropes mal dissimulé. Et je ne prévois pas que les contemporains auteurs qui vont tenter la glorification de tous nos défauts réussissent à dégager de leurs ouvrages la forte leçon de vertu qui monte de chacune des pages du présent volume. Non, le paradoxe que reprend Mlle Rivière c'est franchement celui que le Christ a mis dans son « discours sur la montagne », la douce violence d'une perspective d'infini imposée à la myopie de nos terrestres idées.

Et voilà comment cette invitation à l'imprévoyance devient un code de sagesse aussi riche que bienfaisant. Il est pétri d'une doctrine chrétienne dont la manifeste authenticité n'a pas dû faire attendre longtemps l'approbation de ses théologiens censeurs. Et ce qui vaut peut-être encore mieux que les nombreuses références à l'Écriture Sainte et les très justes interprétations de l'auteur, c'est la vie dont il en anime tout son texte pour le faire si joyeusement libre, serein et fort comme la vérité d'Évangile qui l'inspire.

Trois parties divisent l'ouvrage, respectivement intitulées : *Contre la Prévoyance Matérielle* — *Contre la Prévoyance Spirituelle* — *Contre l'économie de soi-même*.

Les douze premiers chapitres complèteraient fameusement — s'ils ne réussissent même à les remplacer — tous nos manuels d'économie domestique, et voire, d'économie sociale. Cette vérité, par exemple que *l'économie, c'est d'employer ce que l'on a*. « Cet argent que l'on entasse et que l'on enferme pour d'hypothétiques besoins, à quoi l'on sacrifie la satisfaction même de ces besoins, à qui sert-il ? Il y avait quelqu'un en ce monde à qui il était indispensable et qui en est ainsi privé. Si l'on veut qu'une graine germe et qu'elle produise du fruit, à moins d'être imbécile, on ne la met pas dans une boîte. En l'utilisant sans doute on l'use, on la détruit, mais elle donne naissance à vingt autres ». Et ceci encore que *notre prévoyance matérielle est souvent sottise et gaspillage*. Chez les vieilles tantes de l'auteur : « On apportait sur la table des corbeilles de belles pêches veloutées, de reines-Claude juteuses, qu'on ramassait dans la vigne à pleins paniers. Les tantes tiraient d'un coin secret une assiettée de prunes suantes et de pêches attaquées. Certes, elles n'eussent point voulu priver les gourmands des beaux fruits intacts, mais elles faisaient passer d'abord, timidement, les gâtés, « pour qu'ils ne soient pas perdus », disaient-elles. « Il y a encore beaucoup de bon autour du pourri ! » Puis, sans insister,

c'est elles qui les mangeaient. Le lendemain, les beaux fruits restés de la veille — on ne pouvait les manger tous — étaient devenus les prunes suantes et les pêches attaquées qui circulaient timidement avant la récolte du jour, et que les tantes forçaient à manger pour ne les point laisser perdre ».

Quel remède à la crise, capable de désinfecter les auteurs du mal et de reconforter ceux qui en sont les victimes, pourraient offrir ces pages sur *l'argent c'est l'ennemi*, sur l'amour de l'argent qui *tue l'humain en l'homme*, qui *ôte l'homme à lui-même*. Et, en tout cela, une philosophie des plus pratiques, prise à la vie concrète où aucun des arguments d'une prévoyance collée à la terre n'a été prévu.

Et, mieux que de confondre par ces raisonnements, l'auteur veut convaincre. Les huit chapitres de la deuxième partie de l'ouvrage formeraient une petite somme des vérités de bon sens touchant la Providence. *Construire demain, c'est fonder sur le vent* : « Comment aurions-nous la charge de ce qui n'existe pas encore ? De ce qui, même, ne peut pas exister pour nous sous la forme où nous prétendons l'appréhender, puisqu'au moment où demain nous devient saisissable, c'est qu'il n'est plus demain mais, aujourd'hui ». *Prévoir, c'est gâcher le présent et fausser l'avenir* : « S'il est vrai que l'insouciance, la témérité ont causé parfois des accidents, s'il faut leur attribuer chaque année un certain nombre de morts violentes, de combien plus de lentes asphyxies la prudence humaine n'est-elle pas responsable ». Je voudrais citer au long les passages au sujet de ces méthodes d'éducation « toutes ouatées de précautions, bordées de garde-fous du berceau à la tombe, connues, éprouvées, immuables, où le fils unique ne fait pas un pas qu'il n'ait été prévu et mesuré à l'avance ».

Mais alors que ne citerais-je pas des cent dernières pages du volume, les plus belles ! Que nos sages bourgeois, à l'âme de fonctionnaires assurés de leur pension et bien

calfeutrés dans leurs chauds appartements, écoutent du moins ces titres de chapitre : *Se garder pour soi, c'est priver les autres* — *Se garder pour soi, c'est se priver des autres* — *Se garder pour soi, c'est se priver de soi* — *Se garder pour soi, c'est se priver de Dieu*. Il ne les liront certes pas. Ils ont dit d'avance : « C'est fou ». Mais que tous ceux qui peuvent y reconnaître la folie de la croix les lisent ces pages bien françaises et bien chrétiennes.

R.-M. Voyer, O. P.

François HERTEL : « Les Voix de mon Rêve », poèmes, 160 pages. Editions Albert Lévêque, Montréal, 1934. (Prix : \$0.75).

Il ne faut jamais mépriser les vers d'un jeune poète ; sous leur art inexpérimenté, ils révèlent parfois plus d'âme et une âme plus attachante que les strophes les plus savamment mesurées des virtuoses de la poésie. Le contraste qu'ils nous offrent entre la fraîcheur des sentiments et la maladresse de l'expression possède un charme d'une espèce particulière auquel ne sauraient résister tous ceux qui relisant leurs vers de jeunesse en retrouveraient de semblables à ceux que contiennent « Les Voix de mon Rêve ». La jeunesse est captivante dans toutes ses manifestations. Moins dominée par la raison que la maturité, se souciant moins des règles qui compriment et quelquefois contrefont le naturel, elle s'épanche en libres flots, se libère avec le minimum d'efforts possible, se souciant beaucoup moins de la correction de la forme que du bonheur qu'elle éprouve à sortir une première fois d'elle-même dans un jaillissement naïf et spontané. Chez une jeune âme qui vibre, les réactions sont trop vives et trop nombreuses pour attendre avant de se traduire, un vocabulaire et une adresse convenable ; il s'ensuit un déséquilibre comparable à une croissance physique trop rapide, mais qui incline beaucoup plus à l'indulgence qu'à l'aigreur.

Ce sont des vers de jeunesse que François Hertel offre au public dans « Les Voix de mon Rêve ». Les soleils y apparaissent plus lumineux que ceux qui éclairent l'autre versant de la vie ; les bosquets s'y enveloppent d'un mystère que peut seule créer la fertile imagination des jeunes gens et les nocturnes y sont roses, couleur du rêve qui doit se poursuivre même après le réveil. Et tout ceci évoque pour le lecteur le souvenir d'une oasis au milieu de laquelle il se rappelle avoir fait halte à une époque plus ou moins reculée de sa vie et dont il ne peut désormais retrouver que le seul mirage dans les cartons de sa vingtième année ou dans des livres complaisamment offerts par des jeunes :

« Les rêves de jeunesse ont des envols sublimes ;  
 « Le rêve est si fécond quand le cœur n'est point vieux.  
 « Elevez, jeunes gens, vos regards vers les cimes :  
 « Le rêve du jeune homme est un reflet des cieux.

« Les rêves du jeune âge ont la fraîcheur des sources  
 « Et la limpidité des ruisseaux diamantés  
 « Qui sillonnent nos bois, enlaçant dans leurs courses  
 « Les corps frêles des joncs, des aulnes argentés.

« Les rêves du jeune âge ont tout le sang des roses,  
 « Et l'ardeur contenue aux lèvres du laurier ;  
 « Ils ont le nonchaloir des fleurs à peine écloses  
 « Inclinant leur front pâle au souffle printannier ».

(pag. 55)

Toute cette pièce intitulée « Les rêves de jeunesse » et dédiée aux jeunes de chez nous est à lire ; elle offre un exemple typique de l'ineffable ineffablement jeune.

De toutes les « Voix » qui hantent le rêve du poète, celle de « Chez nous » sont de beaucoup les plus sympathiques. Je noterai cependant que les « Voix trifluviennes »

ne sont pas suffisamment harmonieuses. Ici l'ineffable n'a pas débordé l'expression au point de nous en faire oublier la lourdeur. Plusieurs sonnets descriptifs rasant le sol ou les murs sans autre intérêt que celui de l'effort ou de la bonne volonté du poète. Mais François Hertel a déjà vécu sur les bords du Saint-Laurent en aval de Québec et je m'explique que ce panorama unique de la nature québécoise lui ait suggéré l'« Hymne au bas de Québec », l'un de ses meilleurs poèmes :

« Je t'aimais tant, pays de mes jeunes années,  
 « Que j'ai gardé toujours en moi ton souvenir.  
 « Le sort eut beau souffler au vent mes destinées,  
 « Je t'apporte un amour que rien n'a pu ternir.

« Vaste plaine à carreaux où les avoines d'or  
 « S'étendent mollement dans leur décor de saules,  
 « Où les troupeaux songeurs que l'équinoxe endort  
 « Vers le ruisseau voisin balancent leurs épaules.

« Fleuve où j'allais rêver au vent des promontoires,  
 « Regardant s'écrouler là-bas sur les récifs,  
 « Les houles qui giclaient en larges flots de moire  
 « Jusqu'au lointain poudreux des horizons captifs.

.....  
 « Collège de Sainte-Anne, au loin sur la colline,  
 « Telle une forteresse au milieu d'un jardin,  
 « Tu t'incrustes au cœur des souples mousselines,  
 « Que pointillent de vert les têtes des sapins ».

(pag. 43)

.....  
 Malgré le large souffle romantique passablement désuet qui anime ces strophes et les suivantes, malgré les heurts et les dissonances qui brisent en plus d'un endroit le mouvement régulier de la cadence, malgré les négligences de la métrique et l'esclavage des rimes, j'avoue m'être

reposé avec une délicieuse complaisance sur quelques vers dérobés aux sphères mystérieuses de la « Poésie pure » :

« Fleuve ou j'allais rêver au vent des promontoires »,  
 .....

« Jusqu'au lointain poudreux des horizons captifs ».

En d'autres endroits, la puissance d'évocation et, la richesse du thème poétique sont encore à la recherche d'un vocabulaire plus précis et de rythme plus variés :

« O pays de lumière et de rusticité,  
 « où la légende vibre aux humains fraternels,  
 « Pays que la jongleuse a jadis visité,  
 « Où son pied s'est gravé sur la roche éternelle,

(pag. 45)

Mon plus grand regret serait d'avoir par ces quelques observations rédigées rapidement avant d'entrer en vacances, — découragé un poète dont les premiers accents ne sont pas dénués de puissance et d'harmonie. Le poète se rassurera en songeant que ses voix n'ont pas chanté dans le désert et si je plains le sort du trop grand nombre de strophes que nous auront values les troisième et quatrième centaires, je souhaite qu'au moins quelques vers de François Hertel survivent aux lendemains trop souvent décevants des grandes apothéoses.

*A. Saint-Pierre, O. P.*

## FAITES-VOUS CONNAITRE DU GERANT DE NOTRE SUCCURSALE

---

Il y a avantage pour quiconque se destine aux affaires à se faire connaître du gérant de notre succursale la plus rapprochée, car tôt ou tard, on peut avoir besoin de ses conseils, des renseignements qu'il peut fournir, des services qu'il peut rendre.

*Ouvrez un compte de banque à l'une ou l'autre de nos succursales et faites-vous connaître de notre gérant, par la régularité de vos dépôts.*

---

## La Banque Provinciale du Canada

M. S. J. B. Rolland  
Président

Chs. A. Roy  
Gérant Général.

---

*VIENT DE PARAITRE*

## *Où vont nos vies?*

par le R. P. LOUIS LACHANCE, O. P.  
*Professeur au Collège dominicain d'Ottawa.*

Sous une forme attrayante et dénuée de tout appareil scolastique, l'auteur expose en 216 pages la seule philosophie possible de l'existence humaine.

Prix : \$0.90 (aux abonnés à la Revue Dominicaine \$0.60)  
Frais de port : 10 sous. L'Œuvre de Presse Dominicaine,  
5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal.

## “Et à l’heure de notre mort...”!

*Vie et mort édifiantes de cinq jeunes Pères Dominicains décédés accidentellement à Ottawa le 1er septembre 1931.*

Un volume in-16 148 pp. orné de quatre hors-textes.

En vente au prix de 40 sous l'exemplaire, par la poste 50 sous, \$4.20 la douzaine, \$16.00 le cinquante, \$30.00 le cent, port en plus, aux Couvents Dominicains (Canada et Etats-Unis), à l'Oeuvre de Presse Dominicaine, 5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal; ainsi que dans les principales librairies.

Téléphone Bell 310

Carrosse No 2

## JOSEPH BERTRAND

COCHER

*Entrepreneur de Pompes funèbres*

30, rue Laframboise, - - - - Saint-Hyacinthe

Ecuries de louage, carrosses simples et doubles pour mariage, baptêmes.  
Automobile. EXPRESS

## Pharmacie L. P. GAUCHER

Bachelier en Pharmacie

*GROS et DETAIL*

223, rue Cascades, - - - - Saint-Hyacinthe

Téléphone 86

Tél. Bureau: 95

## ERNEST J. CHARTIER

*Commerçant de*

BOIS et CHARBON

136, rue Girouard, - - - - Saint-Hyacinthe

## Mount Royal Color & Varnish Co. Limited

MANUFACTURIERS DES PEINTURES ET VERNIS  
ANGLO-M-R-IDEAL

Bureaux et entrepôts: rue Dorchester.

Manufacture: rue Casgrain

PEINTURE-EMAIL "CLASSIC"

Téléphonez ou écrivez à

### L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE COTE

rue SAINT-DENIS  
SAINT-HYACINTHE

120a rue NOTRE-DAME  
ou à TROIS-RIVIERES

Tél.: 654

Tél.: 925

pour avoir tous les renseignements concernant notre  
COURS COMMERCIAL bilingue — rapide — pratique.

DONAT CÔTÉ, *Directeur.*

123, rue Girouard, - - - - - Saint-Hyacinthe

### PHARMACIE SAINT-HYACINTHE

PLACE DU MARCHÉ  
165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité. — *Spécialité: LES PRESCRIPTIONS.* — Articles de toilette. — Bonbons, Parfums, etc. — Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "Rexall". *Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.* — AGENCES: Articles de photographie, le Kodak EASTMAN.

J.-H.-E. BRODEUR, *propriétaire*

Téléphone Bell 271

### LAFRANCE & SYLVESTRE

*Négociants et Importateurs d'Epiciers en gros*

120, rue Saint-Antoine, - - - - - Saint-Hyacinthe

### HENRI RAYMOND & CIE

ASSURANCE-FEU

*Représentant les meilleures compagnies non tarifées*

Téléphone 259 - - - - - Saint-Hyacinthe

## LA CORDONNERIE J. A. LEMAY

REPARATIONS GENERALES

PRIX RAISONNABLE :: SATISFACTION GARANTIE

212, rue Cascades - - - - Saint-Hyacinthe



Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.

Au-delà de 1500 instruments ont été construits par cette  
Maison depuis sa fondation en 1880.

## ARTHUR LEDOUX

OPTICIEN-BIJOUTIER

YEUX EXAMINES ET VERRES AJUSTES

AVEC SOIN

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

LA MAISON

# Dupuis Frères

LIMITÉE

sert avec satisfaction la population de Montréal  
et de toute la province.

MAGASINS:  
865 Est, Ste-Catherine,  
Plateau 5151

COMPTOIR POSTAL:  
Coin St-Laurent et St-Viateur  
CRescent 3131

## A VOS ORDRES

---

Quand vous recevez de l'argent, ne le gardez donc pas sur vous ni chez vous. Soyez prudents. Ouvrez un compte d'épargne à notre bureau le plus proche et déposez régulièrement les fonds dont vous n'avez pas besoin tout de suite. Ils seront en sûreté et vous rapporteront des intérêts.

Qu'il s'agisse de l'ouverture d'un compte, d'avances, d'escompte de billets, de placement ou de toute autre question, venez nous voir. Vous serez toujours les bienvenus.

# Banque Canadienne Nationale

Actif, plus de \$130,000,000  
563 bureaux au Canada

Succursale à Saint-Hyacinthe

E.-O. DESJARDINS, gérant.

---

Téléphone 500

**Louis BOURGEOIS Limitée**

FERRONNERIE EN GROS ET DETAIL

104-110, St-Antoine — 67-61, St-Simon, - Saint-Hyacinthe

---

F. DAoust, gérant

Téléphone 59-w

**LA COMPAGNIE D'EAU MINERALE**

Propriétaire du célèbre PHILUDOR

148, rue Concorde - - - - - Saint-Hyacinthe

---

Téléphone: CRescent 2734

**M. J-ALBERT LARUE**

ARCHITECTE

A. A. P. Q.

5711, rue Durocher - - - - - Montréal

# La Province de Québec

## Conservons-lui son caractère français

La province de Québec s'enorgueillit à bon droit d'être la seule province française en Amérique. Elle est fière de ses origines, de sa langue, de ses mœurs et coutumes, si différentes de celles des autres provinces canadiennes et des autres pays du continent nord-américain.

Il est donc important que l'on conserve précieusement l'ambiance bien française et la beauté qui doivent être les attraits principaux du pays de Québec.

### LA PART DE LA PROVINCE.

Le gouvernement de la province de Québec, par son ministère de la Voirie, a fait sa part pour contribuer à l'embellissement des campagnes québécoises et pour la conservation de la physionomie particulière de la province.

Il a contribué à l'ornementation de la campagne en faisant planter le long des grandes routes plus de 250,000 arbres. Il a contribué à l'embellissement des habitations et des bâtiments de ferme en organisant des concours pour la propreté des maisons et la beauté des jardins et en distribuant, à titre absolument gracieux, de la chaux pour blanchir maisons et dépendances. En dix ans, au delà de quatre millions de livres de chaux ont été distribuées.

### LA PART DE CHACUN.

La province a donc fait sa part pour conserver la beauté des campagnes que les touristes doivent traverser. Il faut que chacun fasse maintenant sa part. Un vieux proverbe dit : « Si chacun balayait devant sa porte, la rue serait propre ». De même, si chacun veut se donner la peine d'entretenir son petit coin de terre, la province sera non seulement propre, mais elle sera belle et les étrangers se feront un plaisir d'y revenir et d'y envoyer leurs parents et amis.

C'est par là que nous montrerons que nous sommes français et que nous sommes fiers de l'être.

## MINISTÈRE DE LA VOIRIE

### Province de Québec

Hon. J.-E. PERRAULT,  
*ministre.*

Lt.-Col. J.-L. BOULANGER,  
*sous-ministre.*

ARTHUR BERGERON,  
*sous-ministre suppléant.*

Magasin: 401

TELEPHONE BELL

Résidence: 439J

# J. D. DESROSIERS

MARCHAND DE CHAUSSURES  
pour toute la famille.

*Motto: Service — Courtoisie et Qualité.*

143, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe

Je peux vous fournir tout ce qui peut vous être nécessaire  
en chaussures et en bas.

AUSSI AGENCE DE RADIOS.

## Desmarais & Robitaille

LIMITÉE

*Ornements d'église et Articles religieux*

70 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

121, rue Rideau, Ottawa, - :-: - 95, rue Church, Toronto

Nos maisons d'Ottawa et de Toronto peuvent expédier des vins pour  
fins sacramentelles dans toutes les parties du Canada.

THES  
EPICES

CAFES  
GELEES

CACAO  
ESSENCES

*Nos 37 années d'expérience sont une garantie pour vous.*

## J. A. SIMARD & CIE

5, 7 est, rue Saint-Paul, - - - - - Montréal

MONTREAL et NEW-YORK

Tél. Lancaster 1950

Dentiers incassables "Resovin et  
autres", Ponts, Obturations  
de tous genres

Ouvrage de première qualité  
seulement

RAYONS X

## Dr J.-A.-ERNEST DAIGLE, B.C.D.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Membre du Dispensaire Antituberculeux des Comtés de St-Hyacinthe  
et Rouville

SPÉCIALITÉ: Chirurgie Buccale, Extractions sans Douleurs,  
Procédés nouveaux d'Anesthésie.

Prix raisonnables  
Satisfaction Garantie  
Ouvert de 9 A. M. à 9 P. M.

79 Ste-Anne  
ST-HYACINTHE, P. Q.  
Téléphone 80

Téll Résidence 244-w. (Le soir) Résidence 244-j. Bureau: 88  
Maison établie en 1879

## A. BLONDIN Limitée

"INSUL-BOARD" — BOIS DE CONSTRUCTION  
FOURNISSEURS EN GROS

Plomberie, Chauffage et Matériel de Construction, Peinture et Vernis  
115, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe



### CHAPEAUX ROMAINS

Feutre, Soie, Peluche, Cachemire,  
Paille

Catalogue envoyé gratuitement sur demande

**CHAS DESJARDINS & C<sup>IE</sup>**  
LIMITÉE

1170, rue Saint-Denis . . . . . MONTREAL

## **ASGRAIN & HARBONNEAU** Limitée

PHARMACIENS EN GROS

Fabricants Chimistes — Instruments de Chirurgie. —  
Instruments pour Dentiste.

30 est, rue Saint-Paul, - - - - - Montréal

*Demandez notre Catalogue.*

## Dominion Blank Book Co. LIMITED

SAINT-JEAN, Qué.

Manufacturiers de livres à feuilles mobiles,  
Livres de Comptabilités reliés.

### ENVELOPPES

*Notre catalogue vous sera envoyé sur demande.*

Tél. AMherst 2185-2186

## **Les Dusseault**

MARCHAND DE PROVISIONS

605 BOULEVARD PIE IX

MONTREAL, Maisonneuve

---

*A BON ACHETEUR, MARCIL SUFFIT*

### **A. MARCIL**

EPICIER ET BOUCHER  
BIERE ET PORTER

6139 Sherbrooke Ouest  
5818 Sherbrooke Ouest  
1120 Mont-Royal Est  
1550 Gilford

Tél. DEXter 1125\*  
Tél. ELwood 7359\*  
Tél. CHerrier 3159\*  
Tél. FAlkirk 1188\*

---

## *Le Petit Jacques*

PAR LE R. P. EMILIEN LÉTOURNEAU, O. M. I.

Volume de 160 pages, illustré, orné de quatre hors-textes. — L'Œuvre de Presse Dominicaine, 5375 Av. N.-D. de Grâce, Montréal.

Vie édifiante d'un enfant qui dès le bas âge inspiré d'une ardent amour missionnaire marcha sur les traces de la Petite Thérèse de l'Enfant Jésus et mourut pieusement à Belœil le 16 mai 1927.

En vente au prix de 25 sous l'exemplaire, \$2.60 la douzaine, \$18.00 le cent, port en plus, à l'Œuvre de Presse Dominicaine, 5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal, ou à l'Apostolat des Oblats de Marie Immaculée, Chambly-Bassin, P. Q.

